ESTIMATES

National Energy Board

2004-2005
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Telephone: (613) 941-5995
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2005-III-14
ISBN 0-660-62542-3

105-01036/

National Energy Board | Office national de l'énergie

2004 - 2005
Estimates

Part III - Report on Plans and Priorities

Kenneth W. Vollman
Chairman
National Energy Board

The Honourable R. John Efford, P.C., M.P.
Minister
Natural Resources

Table of Contents

SECTION I: MESSAGES 1

SECTION II: RAISON D'ÊTRE 4

SECTION III: PLANNING OVERVIEW 6

SECTION IV: ORGANIZATION 21

SECTION V: ANNEXES 24

SECTION VI: ADDITIONAL INFORMATION 29

Section I: Messages

1.1 Chairman's Message

I am pleased to present the *2004-2005 Report on Plans and Priorities* for the National Energy Board (NEB or Board).

The NEB plays a pivotal role in the development of Canada's energy industry through the regulation of interprovincial and international natural gas, oil and commodity pipelines, international and designated interprovincial electric power lines and energy imports and exports. We constantly strive to ensure our decisions are in the public interest as we regulate the construction and operation of pipelines and power lines, tolls and tariffs, and monitor Canada's current and future energy needs and supplies.

In the September 2002 *Speech from the Throne*, smart regulation was set out as a key strategy in maintaining a Canadian advantage in a globally competitive economy. This strategy is a key driver in the development of the NEB's strategic plan to achieve our five goals over the next three years. We believe that a smart regulation strategy must consist of the following components: continued development of goal-oriented regulations; clear and predictable regulatory processes and decisions; and reduced regulatory burden through effective cooperation agreements and partnerships with other agencies. We have already undertaken many steps to achieve this strategy, with more to be taken throughout the reporting period.

In addition to our smart regulation approaches, another primary corporate strategy is to anticipate and prepare for emerging issues and applications. An example of this is the expected mid-2004 receipt of an application for the construction of a Mackenzie Valley pipeline. In anticipation of this application, the NEB is monitoring advances in pipeline materials and other new technologies. We have also been building our internal capacity to ensure that all applications are appropriately reviewed in a timely manner.

The NEB is also committed to providing independent objective information and analysis on energy markets to Canadians. In 2003 the Board took steps to solicit additional feedback from stakeholders in order to prioritize the issues on which to focus our market monitoring efforts. Accordingly, during the next few years, we will continue to focus on issues regarding natural gas resources, natural gas deliverability, and the proper working of gas markets in Canada, with emphasis on British Columbia and the Maritimes. In addition, a study into the outlook for oil sands supply and demand is planned. The NEB will also complete energy market assessments on electricity markets, and reports on electricity industry restructuring and the reliability of electricity supply. The Board will continue to participate in the joint U.S.-Canada Power System Outage Task Force that is investigating the causes of the 14 August 2003 blackout.

Effective and ongoing engagement of the public in Board matters remains another of the Board's principal strategies. Recent publications such as the *Focus on Safety* report, incident data, and landowner guides are examples of our achievements in this area. Another important role is to assist in the efficient resolution of disputes and issues between our regulated companies and landowners. The NEB's Appropriate Dispute Resolution (ADR) program creates a process that meets participants' unique needs and is presented as an addition to the regulatory process. We will evaluate the outcomes of the ADR program and other engagement efforts during the planning period to ensure our processes are effective and produce the desired results.

As the NEB moves forward, we will continue to emphasize leadership and organizational effectiveness as the desired outcome of our fifth goal. To that end, we have recently completed an organizational health assessment which builds upon our 2002 Employee Opinion Survey and will lead to a definitive action plan during the reporting period. Key activities will focus on improving our competencies related to leadership and personnel management, and governance and accountability through the development and implementation of a Management System Framework, as well as a Risk Management Framework and Policy for the organization. We will also continue our efforts related to directed activities such as the IMProve (Improved Management Practices) program, which is the NEB's response to the government-wide initiative of Modern Comptrollership. These efforts are focused on delivering measurable outcomes that will ensure the Board continues to improve and to meet or exceed the expectations of Canadians.

I believe that the National Energy Board remains well-positioned to carry out its role in the development of Canada's energy industry, provide expertise and services, and to adapt to any future changes. I firmly believe we are achieving our vision of being a respected leader in safety, environmental and economic regulation. It therefore gives me great pleasure to submit the NEB's *2004-2005 Report on Plans and Priorities*.

1.2 Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2004-2005 Report on Plans and Priorities (RPP) for the

NATIONAL ENERGY BOARD

This document has been prepared based on the reporting principles and disclosure requirements contained in the *Guide to the Preparation of the 2004-2005 Report on Plans and Priorities*.

- It accurately portrays the organization's plans and priorities.
- The planned spending information in this document is consistent with the directions provided in the Minister of Finance's Budget and by TBS.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

The reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: 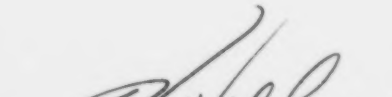
Kenneth W. Vollman

Title: Chairman

Date: 2004.07.21

Section II: Raison d'être

The Board's corporate purpose is to promote safety, environmental protection and economic efficiency in the Canadian public interest[1] within the mandate set by Parliament in the regulation of pipelines, energy development and trade.

The Board's vision is to be a respected leader in safety, environmental and economic regulation.

The NEB is an independent quasi-judicial tribunal with responsibilities under the *National Energy Board Act* (NEB Act) for the regulation of pipelines, power lines, energy development, and energy imports and exports in the interest of all Canadians. The NEB also has responsibilities under the *Canada Oil and Gas Operations Act* (COGO Act) and certain provisions of the *Canada Petroleum Resources Act* (CPR Act) for oil and gas exploration and activities on frontier lands not otherwise regulated under joint federal/provincial accords. Furthermore, the NEB has specific responsibilities under the *Northern Pipeline Act* and the *Energy Administration Act*. In addition, Board inspectors are appointed Health and Safety officers by the Minister of Labour to administer Part II of the *Canada Labour Code* as it applies to facilities regulated by the Board.

The main functions of the NEB are set out in the NEB Act. The Board has all the powers vested in a superior court of record[2] with regard to attendance at hearings, the swearing in and examination of witnesses, the production and inspection of documents and the enforcement of its orders. The NEB Act provides for up to nine permanent Board Members. Most oral hearings are conducted by three Members, who constitute a quorum of the Board, with one acting as Presiding Member. The Board's regulatory decisions and the reasons for them are issued as public documents.

The NEB Act requires that the Board keep under review matters relating to all aspects of energy supply, production, development and trade that fall within the jurisdiction of the federal government. The NEB may, on its own initiative, hold inquiries and conduct studies on specific energy matters as well as prepare reports for Parliament, the federal government and the general public. Upon request, the NEB provides advice to Minister of Natural Resources and other government ministers, departments and agencies. The NEB also provides expert technical advice to the Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board (C-NOPB), the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board (C-NSOPB), Natural Resources Canada (NRCan) and Indian and Northern Affairs Canada (INAC).

As a matter of key public interest, the NEB is responsible for conducting environmental assessments of energy projects within its jurisdiction. Additionally, since 1995, the Board has specific responsibilities under the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEA Act). Pursuant to the NEB Act and the COGO Act, the Board's environmental responsibilities span three distinct

---

1 The public interest is inclusive of all Canadians and refers to a balance of economic, environmental, and social interests that changes as society's values and preferences evolve over time. As a regulator, the Board must estimate the overall public good a project may create and its potential negative aspects, weigh its various impacts, and make a decision.

2 This means, for example, that evidence before the Board is given under oath, subpoenas can be issued for the attendance of witnesses and the orders of the Board can be enforced.

phases: evaluating potential environmental effects of proposed projects; monitoring and enforcement of terms and conditions during and after construction; and monitoring and regulation of ongoing operations, including decommissioning.

Additional information on the background and operations of the NEB may be found at the Board's Web site, www.neb-one.gc.ca.

Section III: Planning Overview

3.1 Introduction

The NEB's main business is energy regulation and the provision of energy market information. The companies regulated by the NEB create wealth for Canadians through the transport of oil, natural gas and natural gas liquids, and through the export of hydrocarbons and electricity. As a regulatory agency in Canada, the NEB's role is to help create a framework that allows these economic activities to occur when they are in the public interest.

The Board's strategic outcome is to provide Canadians with social and economic benefits through the regulation of specific parts of the Canadian energy industry (oil, gas and electricity).

The NEB's main accountabilities associated with achieving this outcome are:

- to regulate, in the public interest, the transportation of oil and natural gas across international and interprovincial borders and electricity across international and designated interprovincial borders;
- to provide independent objective information and analysis on energy markets to Canadians; and
- upon request, to provide advice to the Minister of Natural Resources, and other government ministers, departments and agencies on the development and use of energy resources.

3.2 Planning Context

The NEB follows an annual strategic planning cycle. The formal process begins with an analysis of external influences, including societal and economic trends. As part of this review, the NEB invites a cross-section of stakeholders interested in energy regulation to attend meetings and share ideas. The environmental scan is followed by the development of long-range strategic goals, resource, budget and work planning, performance measurement and reporting processes. In establishing the priorities for 2004-2005, the NEB is cognisant of evolving social and economic trends, risks and challenges that might influence how it carries out its responsibilities and delivers results to Canadians. A few of these important developments are discussed below.

Energy Markets

After many consecutive years during which natural gas production increased, the Western Canada Sedimentary Basin (WCSB) appears to be maturing and production is leveling off. Consequently, the producing industry will need to drill more wells and spend more on exploration just to maintain production. New sources of supply within the WCSB, such as coal-bed methane and deep "tight" gas, will also need to be developed. Finally, producers are pursuing frontier sources of gas including gas from the Mackenzie Delta region and offshore eastern Canada.

Conventional crude oil production in the WCSB has been exhibiting the effects of a maturing basin for some time, with light crude oil in decline since 1973 and with heavy crude oil production currently leveling off. Fortunately, this decline in crude oil production will be more than made up by expanded East Coast offshore production and by oil sands-derived crude oil production, with supplies of bitumen and upgraded crude oil projected to triple by 2015.

Canadian electricity markets feature continuing efforts to restructure the industry. A major event in 2003 was the 14 August power outage, which affected an area with an estimated 50 million people and 61 800 megawatts of electric load in eight U.S. states and Ontario. Parts of Ontario experienced rolling blackouts for more than a week before full power was restored.

Continuous monitoring of energy markets, to satisfy the Canadian public and the Board that markets are indeed working in the Canadian public interest, is an important component of the Board's regulatory program. The NEB publishes reports on various aspects of Canadian energy markets, including supply of gas and oil, energy exports and electricity market developments. Given the volatility that has been experienced in energy markets, the NEB will continue to place a high degree of importance on its energy monitoring role.

Smart Regulation

The *Speech from the Throne 2002* committed the federal government to move forward with a smart regulation strategy to "accelerate reforms in key areas to promote health and sustainability, to contribute to innovation and economic growth, and to reduce the administrative burden on business." The NEB's approach to smart regulation consists of three key components: continued development of goal-oriented regulations; clear and predictable regulatory processes and decisions; and effective cooperation and partnerships with other agencies.

The move from prescriptive toward goal-oriented regulation is a key component of the NEB's smart regulation approach. In goal-oriented regulation, the regulations identify the outcomes or results that must be attained by the regulated companies, while allowing the companies the flexibility to select the best methods to achieve those outcomes. The NEB will continue to pursue efforts to implement the goal-oriented approach as it reviews and updates its regulations and guidelines, including the *Damage Prevention Regulations*, the *Canada Oil and Gas Diving Regulations*, the *Canada Oil and Gas Drilling and Production Regulation* and the *Onshore Pipeline Regulations, 1999*. In addition, the NEB will evaluate the effectiveness of the goal-oriented regulations it has introduced to date, with the results of the evaluation being used to promote a broader understanding of the goal-oriented approach within and beyond the NEB. As Canada's oil and gas pipeline infrastructure matures, and declining production from traditional sources requires new sources of oil and gas to be found, industry expects effective and efficient regulatory processes to ensure that investment can proceed in a timely fashion. One of the Board's key corporate strategies is to improve and clarify Board processes. The NEB's efforts in this area include a review of the *Streamlining Order*, which permits companies to undertake, without applying for Board approval, certain routine facilities projects that have insignificant environmental impact, occur on company property, and do not result in safety or third party concerns. This review will also include incorporation of the proposed new *Exclusion List Regulations* amendments under the CEA Act, which lists projects or classes of projects for which an assessment under the CEA Act is not required. The NEB will also establish and implement clear service standards for its processes and procedures. The NEB will implement a management system framework to review its processes and improve efficiency while ensuring that all relevant public interests are considered.

Another of the Board's key corporate strategies is to partner with other regulatory agencies whenever possible to improve processes and provide industry with coordinated reviews. For example, the NEB continues to participate with other regulators and environmental assessment boards and agencies in the implementation of the *Cooperation Plan for the Environmental Impact Assessment and Regulatory Review of a Natural Gas Pipeline Project through the Northwest Territories (June 2002)*. In partnership with staff of the Canadian Environmental Assessment Agency, the NEB has begun drafting joint guidelines to reduce regulatory uncertainty associated with comprehensive studies and joint panels. The NEB will also continue to monitor and contribute to the work of the External Advisory Committee on Smart Regulation.

Over the planning period described in this report, the Board will continue to look for additional ways to contribute to the achievement of the government's goals on smart regulation.

3.3 Plans and Priorities

The evolving societal and economic trends expected to influence the Board's activities in the planning period were reviewed and analyzed to determine if any changes to the Board's Strategic Plan were required. In general, the Board's strategic direction remains unchanged. The Board's five goals continue to represent the Board's *priorities* over the next three years and are the key elements of this document. In order to accomplish its goals, the Board will employ six corporate strategies as follows:

- continue to move toward goal-oriented regulation;
- promote understanding of energy markets;
- anticipate and prepare for emerging issues and upcoming applications;
- enable effective public participation in Board matters;
- continue to improve and clarify Board processes; and
- promote cooperation and partnerships.

These six strategies are used in varying degrees to achieve each of the five goals. Some relate more to one goal than to others, and in some cases additional strategies are used in order to mitigate risks and challenges associated with achieving the goals. Nevertheless, they represent the key elements of the Board's strategic plan over the next three years.
The plans for each goal are described using the following format:

Planning context:	describes the specific social and economic/commercial conditions that are, or may be, cause for the NEB to undertake specific actions
Challenges/Risks:	issues and factors that may influence the ability of the NEB to deliver on its priorities
Strategies:	plans or methods that will be used to reduce or eliminate a gap, risk or challenge and allow achievement of the goal
Performance Measures:	indicators of success, designed to measure the benefits of the Board's outputs
Major Actions:	initiative, actions or activities that are planned to carry out the strategies, improve performance and achieve the goal

Goal 1: NEB-regulated facilities and activities are safe and perceived to be safe.

Planning Context

The NEB regulates the construction and operation of pipelines that cross national and international borders, and international and designated interprovincial power lines. The NEB's involvement with the safety of an energy project begins when a company files an application to construct and operate a pipeline or international power line. Each application is reviewed from a safety perspective to ensure the project complies with occupational and operational safety regulations at every stage.

During construction, NEB inspectors address safety by verifying compliance with regulations and approval conditions, and with emergency response plans for both employees and people who live nearby. Once the facility is operating, the NEB is concerned about its ongoing safety, including compliance with occupational safety regulations, security, and emergency response and contingency plans. The NEB ensures the safety of operating facilities by conducting inspections, investigating safety-related incidents and ruptures, and conducting management system audits.

One of the NEB's key corporate strategies is to continue to move towards goal-oriented regulation, which promotes the use of management systems by companies to manage risks associated with facilities and activities. The Board will continue to pursue the goal-oriented approach to regulation as it reviews and updates its regulations and guidelines, including the *Damage Prevention Regulations*, the *Canada Oil and Gas Diving Regulations*, the *Canada Oil and Gas Drilling and Production Regulations* and the *Offshore Pipeline Regulations*. The NEB amends regulations and develops guidance documentation with input from stakeholders and interested parties.

The Board monitors pipeline incidents and ruptures and communicates with companies to enhance and promote safety performance improvement. The NEB has an annual target of zero ruptures for NEB-regulated pipelines. This target was achieved in 2003, following two ruptures in 2001 and three in 2002. The continued diligence of operators and the use of new technology to inspect in-service pipelines helped to contribute to this performance improvement. The NEB influences the use of new technology by raising awareness through meetings, partnerships, consultation and communication with industry. In the area of emergency preparedness, the Board actively consults with industry and interested parties to identify opportunities of improvement.

The Board will expand its management system audit program in 2004-2005 to include processing plants, as part of implementing the new *Processing Plant Regulations*, and the security of energy infrastructure. In addition, the Board has undertaken to better integrate its audit, inspection, and application processes to optimize the use of resources in delivery of its mandate. On-going development of a risk-based prioritization tool for delivery of the NEB inspection and audit program is also planned. Using this tool, inspections and audits are focused on facilities and companies deemed to be of higher risk and which can gain the greatest benefit from an NEB inspection or audit. Although the tool has been in place since 1999, an alternative software platform is being planned to provide inspectors and auditors with improved flexibility and ease in data management. This migration is planned to be completed over the planning period.

Challenges and Risks

- The NEB is challenged to ensure a smooth transition from prescriptive to goal-oriented regulations, both internally and externally, including the implementation of an effective management system framework.
- An aging pipeline infrastructure combined with changing approaches to maintenance and increased competition in the industry will require increased reliance on integrity management technologies to ensure safe pipeline operation.
- The diversity of regulated companies with their different system complexity and technical capability to deal with issues creates the need for a flexible approach.
- The NEB is challenged to make appropriate use of safety information available to the Board in order to lead to improved risk-based decision making.

Strategies

- Reinforce goal-oriented regulation to improve industry's ownership of safety performance and system security.
- Provide public information on safety performance.
- Influence the development of safety related codes and standards.
- Pursue opportunities for coordination and partnerships.

Performance Measures

- Number of fatalities per year.
- Number of pipeline ruptures and incidents per year.
- Public perception of pipeline safety.

Major Actions

2004-2005

- Actively promote a broader understanding of goal oriented regulation, within and beyond the NEB, based on results from the effectiveness evaluation.
- Complete a review of and adopt safety and security leading indicators.
- Integrate security into ongoing operations and programs.
- Build staff capability in pipeline integrity, northern energy development and offshore safety and security.
- Monitor, influence and report on research and development technology advancements.

2005-2006

- Continue to monitor, influence and report on research and development technology advancements and integrate into ongoing operations.
- Evaluate the effectiveness of the external communication products.

2006-2007

- Evaluate the effectiveness of the *Onshore Pipeline Regulations 1999*, the *Processing Plant Regulations* and the Memorandum of Understanding with the provincial and territorial authorities related to the design, construction, operation and abandonment of pressure vessels and pressure piping.

Goal 1 **Net Planned Spending ($ millions)**

Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
5.3	5.2	5.1

Goal 2: NEB-regulated facilities are built and operated in a manner that protects the environment and respects the rights of those affected.

Planning Context

Goal 2 expresses the NEB's commitment to protect the environment and respect the rights of those affected by the construction and operation of regulated facilities and activities. The NEB promotes environmental protection throughout the lifecycle of a project, starting with environmental assessment of proposed projects at the application stage, inspection and monitoring of approved projects during construction and operation, auditing environmental protection programs, investigating spills and releases, and ensuring that the abandonment of projects is carried out properly to protect the environment.

Conducting environmental assessments continues to be challenging as the regulatory framework is complex and dynamic. Activities requiring environmental assessment may fall under the NEB Act or the COGO Act. Some projects reviewed by the NEB must also undergo an environmental assessment under the CEA Act. Other legislation, such as the *Species at Risk Act* (SARA), and previous Supreme Court of Canada Decisions may also be relevant and are taken into consideration.

The NEB is developing and refining tools to support Goal 2 objectives. A key tool to encourage complete environmental management designs is the new *NEB Filing Manual*, which is an updated version of the 1995 *Guidelines for Filing Requirements*. It outlines the information the NEB requires to evaluate a project and make an informed decision. Other tools include the environmental management system audit program and the inspection and monitoring programs. Improvements are also being made to the internal Environmental and Safety Information Management System (ESIMS). To improve project assessment, the Board has adopted a risk-management protocol that helps identify design issues with the capability to resolve undesirable environmental effects.

NEB staff continues to actively address issues brought forward by individuals, as part of the Goal 2 mandate to protect the rights of those affected. The NEB does this by ensuring that interested parties have opportunities to become involved in the NEB decision making process and by requiring regulated companies to engage those potentially affected by their proposed projects. The Board also tracks landowner complaints to ensure issues are resolved and acts as a facilitator between landowners and companies when necessary.

In October 2003, the Government of Canada announced its plans to develop a process for Crown consultation activities where Aboriginal or treaty rights may be affected by NEB-regulated projects. At that time, the Government said it would be requesting input from interested parties on the design of the process and once the design was complete, it would be implemented on NEB-

regulated projects as a two year pilot project. The NEB will continue to support this initiative with a view to developing a workable framework for Aboriginal consultation in the context of the NEB's mandate.

In addition, the NEB is faced with challenges in environmental regulation where jurisdictions overlap. For example, in the case of a potential northern pipeline proposal, the NEB is working with a number of regulatory agencies to ensure that environmental assessment and regulatory issues are dealt with in a coordinated manner. Effective coordination will eliminate redundant regulatory processes while ensuring meaningful public engagement.

Challenges and Risks

- Applications related to a northern gas pipeline could tax NEB resources.
- Untried CEA Act processes may cause regulatory uncertainty in the short term.
- Increasing complexity of environmental assessments and lack of consistent assessment methods may induce significant delays in regulatory decisions, particularly in the North and offshore.
- The NEB may fail to effectively manage and use available information about its regulated companies.

Strategies

- Reinforce goal-oriented regulation to improve industry's ownership of environmental performance.
- Apply risk management techniques, improved tools, and more efficient processes to environmental assessments.
- Anticipate and prepare for emerging environmental issues and upcoming applications.
- Promote coordination and partnerships.

Performance Measures

- Percent of environmental conditions that achieve their desired end results (DER).
- Number of major releases[3] into the environment per year.

Major Actions

2004-2005

- Implement process changes arising from amendments to the CEA Act and the new SARA.
- Implement the revised *NEB Filing Manual*, Screening template, and environmental assessment risk management tool.
- Identify key stakeholders in NEB environmental assessments, and measurably improve business relationships to enhance process efficiency and effectiveness.
- Scan, evaluate and report on environmental drivers and emerging environmental issues.
- Identify and evaluate options to achieve goal-oriented outcomes in application assessments.

---

3 Major releases are defined as >100 m^3 of liquid hydrocarbon.

2005-2006

- Evaluate the effectiveness of the assessment and regulatory tools, including the *NEB Filing Manual*, the Screening template and the environmental assessment risk management tool.
- Continue to identify key stakeholders in NEB environmental assessments and measurably improve business relationships to enhance process efficiency and effectiveness.
- Implement options to achieve goal-oriented outcomes in application assessments.

2006-2007

- Evaluate the effectiveness of the process changes implemented as a result of the CEA Act amendments and the SARA.
- Implement options to achieve goal-oriented outcomes in application assessments.

Goal 2 Net Planned Spending ($ millions)

Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
4.3	4.2	4.2

Goal 3: Canadians derive the benefits of economic efficiency.

Planning Context

The NEB's third corporate goal is to promote the benefits of economic efficiency in the energy sector. The NEB has an impact on economic efficiency through three main actions:

- the decisions it renders;
- the energy market information it provides to Canadians; and
- the efficiency and effectiveness of its regulatory processes.

The Board has established clearly defined objectives for the outcomes it wishes to promote under Goal 3. First, through its regulatory decisions on applications for new pipeline facilities and for tolls and tariffs, the NEB promotes an efficient natural gas and oil pipeline infrastructure that meets the requirements of shippers, while providing an opportunity for pipeline companies to earn a fair return on capital invested. The NEB also ensures that exports of natural gas, oil, natural gas liquids (NGLs) and electricity do not occur to the detriment of Canadian energy users by satisfying itself that Canadians have access to domestically-produced energy on terms and conditions that are at least as favourable as those available to export buyers.

Second, the NEB has an important role in providing independent objective information and analysis on energy markets to Canadians. In 2003, the NEB conducted a third-party survey of its role in providing energy market information. Feedback from stakeholders indicated that the NEB's information is highly valued for its accuracy, and its analyses are highly valued for their quality and their independent objective viewpoint. Canadians who are making investments which will determine their fuel use patterns for many years to come value the NEB's outlooks and market assessments as a basis for planning. In recent years, natural gas has been a preferred fuel for many applications due to its clean-burning properties and ease of use, but prices have been

extremely volatile. In this environment, the value of the NEB's analyses to Canadians is enhanced.

Third, the NEB strives to provide the fastest possible turnaround time for applications that come before it, while diligently fulfilling its responsibility to protect the public interest. Many energy companies operate in an international environment, in which they must make choices to invest in Canada or in other countries. The cost of regulatory compliance is an important consideration for smaller companies with a domestic focus as well. The clarity, predictability and speed with which the regulatory regime operates are important considerations to companies in making their investment decisions. The NEB ensures that its application processes are efficient by: clarifying the NEB's processes and expectations; continually improving its regulatory approaches; finding ways to harmonize with other agencies; and by preparing for major applications. The Board is committed to establishing service standards that will apply to applications, thus creating increased certainty for applicants. For example, a service standard has recently been established for our Reasons for Decisions – 80 percent of our Reasons for Decision will be issued within 12 weeks of the end of a hearing (oral or written).

The Board believes that Canadian energy markets are entering a new era that will be focused on developing new, non-traditional supply sources and the efficient use of energy. While facilitating market-based solutions will still be a large component of its regulatory strategy, the NEB recognizes that regulation will play an important role for some time to come. The NEB will therefore focus on providing smart regulation to deliver economically efficient outcomes.

Natural gas supply from the WCSB is flattening out, which indicates a mature stage of development in this region. The NEB must therefore prepare itself for potential issues relating to gas supply including a drive to develop Frontier and non-conventional resources; bringing offshore LNG into the North American market; potential underutilization of mainline pipeline capacity; and a tight gas market that is prone to price volatility. The expected rapid rise in oil sands derived crude oil production, which is projected to make up fifty percent of Canada's total oil production by 2008, requires that the Board must also closely monitor this supply source and prepare for applications to expand oil pipeline capacity.

The expanded use of natural gas for power generation, the restructuring initiatives and the need for additional transmission capacity require the NEB to monitor Canadian electricity market issues and implications facing Canadians. As well, the Board continues to participate in a joint U.S.-Canada Power System Outage Task Force to investigate the causes of the 14 August 2003 blackout and how to reduce the possibility of future outages.

External feedback indicates a desire for more leadership by the Board on regulatory and market analysis issues. In this regard, the Board is expanding the level of consultation with stakeholders where appropriate. For example, the NEB plans to convene a technical workshop regarding the NEB's move towards regulatory approaches that more effectively and efficiently achieve desirable public interest outcomes. In addition, a series of cross-country roundtable discussions are planned to focus on some of the issues facing Canadian natural gas markets. These issues were identified in the NEB's Supply and Demand Report, released in July 2003.

The NEB will continue its market monitoring efforts, with a focus on energy market assessments and reports that examine issues regarding natural gas resources, natural gas deliverability, the outlook for oil sands supply and demand, electricity markets and industry restructuring and the reliability of electricity supply. A key feature of these efforts will be early and extensive consultations with stakeholders to define the relevant issues.

Challenges and Risks

- The potential for higher prices and increased price volatility in the natural gas market could create challenges for the Board in monitoring the market and reporting effectively to the Canadian public.
- There is some uncertainty around the development of gas supply from non-traditional sources (e.g. northern gas, LNG, coal bed methane, and new sources within the WCSB). The Board is required to assess the contributions of such supplies to the market in a timely manner.
- Stakeholder recommendations on permanent solutions regarding electricity reliability could include recommendations for timely, significant additions to international power line (IPL) infrastructure. Given such a scenario, the NEB would face increased demands on its internal resources to review those applications.
- The NEB may be asked to assume a role in administering mandatory reliability standards for the electricity industry and would face a new challenge in assuming this role.

Strategies

- Provide a clear, predictable and efficient regulatory process.
- Conduct market analyses and report publicly on energy markets.
- Anticipate and prepare for emerging issues and upcoming applications.

Performance Measures

- Evidence that Canadian energy and transportation markets are working well.
- Evidence that the Board's regulatory processes are efficient and effective.

Major Actions

2004-2005

- Implement a single energy data repository.
- Provide clarity in Section 58 requirements and review the *Streamlining Order* in order to reduce the regulatory burden where necessary.
- Implement a performance measurement system for pipeline tolls and tariffs, including financial health of the pipeline industry.
- Identify and commit to service standards for application processing times.
- Convene a technical workshop regarding the NEB's move towards regulatory approaches that more effectively and efficiently achieve desirable public interest outcomes.

2005-2006

- Commence public consultations on a major report on Canada's energy future.
- Evaluate the effectiveness of the *NEB Filing Manual* in providing clarity and reducing application cycle times.

2006-2007

- Release a major report on the outlook for Canada's energy future.

Goal 3 Net Planned Spending ($ millions)

Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
7.7	7.6	7.5

Goal 4: The NEB fulfills its mandate with the benefit of effective public engagement.

Planning Context

Over the past year, the NEB has been successful in both its efforts to create processes that are accessible and to provide information in a way that encourages participation by interested parties. This has primarily been achieved through:

- public information sessions;
- the publication of a new Landowners' Guide, which outlines the NEB's function and the hearing process following the life cycle of a pipeline; and
- the creation of two videos explaining the NEB's role in the regulation of Canada's energy and the hearing process.

The NEB has also achieved several milestones with regard to program development in the area of stakeholder engagement. This past July, the Board released the guidelines for its Appropriate Dispute Resolution (ADR) program following several rounds of consultation with key stakeholders. Since the publication of the guidelines, ADR approaches have been used to resolve a number of disputes between companies and landowners. Major efforts have been focused on building internal capacity for understanding aboriginal issues over the past year, including the creation of a database of Aboriginal community profiles and contextual information. Other efforts include an employee training program on cultural awareness and outreach in the form of informal meetings and community presentations. The Board now looks upon 2004-2005 as a year of operation for these programs, in which the outcomes will be evaluated as part of future major actions.

Over the past year, the NEB has been successful in both its efforts to create processes that are accessible and to provide information in a way that encourages participation by interested parties. As a result of the progress the Board has made in the area of public engagement, the Board has now shifted the emphasis of Goal 4. The Board's will increase its focus on the effectiveness of the engagement itself. New Goal 4 performance measures will be developed during the planning period as a result of this shift.

"Overall satisfaction with process, information and interaction," – the outcomes with which the Board previously gauged its success in Goal 4 - will continue to be measured due to the Board's commitment to the Service Improvement Initiative. The current mechanisms used to measure these areas will be refined so that stakeholders' may make their service expectations and priorities known. This will assist the Board in developing service standards while actively contributing to the government's overall efforts in creating citizen-centered services across the federal family.

Challenges and Risks

- The NEB is challenged to ensure that Board Members have access to a complete range of views that enable them to make informed decisions in the public interest.
- The NEB is challenged to ensure that Canadians who wish to participate in Board matters have adequate and appropriate engagement opportunities.
- Board decisions may be appealed and upheld based on inadequate consultation.

Strategies

- Tailor communications to audience.
- Enable effective public participation in Board matters.

Performance Measures

- Stakeholders are involved effectively in the Board's public processes.
- Number of successful appeals based on inadequate public consultation.[4]

Major Actions

2004-2005

- Establish and commit to citizen-centered service standards.
- Evaluate and implement procedural options for more effective public proceedings.

2005-2006

- Measure effectiveness of the NEB Strategic Communications Plan to reflect current organizational context, government priorities and the public environment.
- Evaluate the Board's Appropriate Dispute Resolution Program, the Aboriginal Engagement Program and the Board's public engagement processes and make adjustments where necessary.

2006-2007

- Survey landowners and other stakeholders to measure satisfaction with the Board's public engagement processes.

Goal 4 Net Planned Spending ($ millions)

Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
2.2	2.2	2.1

4 Inadequate public consultation for the purposes of this measure is understood to mean denial of procedural fairness.

Goal 5: The NEB is effective in leading its people and managing its resources.

Planning Context

The purpose of the NEB's fifth corporate Goal is to emphasize leadership and management accountabilities to create a high performance organization that delivers on its commitments. It is about sound business management and effective decision making. Developed as a progressive step in the federal government's management improvement initiative, Goal 5 integrates planning and reporting activities related to human resources, finance, information technology (IT), information management, training and performance management. It also serves to integrate processes for applications, inspections, and audits to promote enhanced coordination, and knowledge and information sharing across NEB business units. Goal 5 provides a focus on accountability leading to effectiveness and efficiency of leadership and management across all NEB Goals.

The Board continues to be committed to initiatives related to the management improvement agenda of the federal government and remains an active partner on major change initiatives aimed at developing a citizen-focused government. For example, the IMProve (Improved Management Practices) program is the NEB's response to the government-wide initiative to modernize management practices known as Modern Comptrollership. As part of this project, the NEB is developing an integrated Risk Management Framework and Policy, as well as a corporate risk profile, to address risk management in a comprehensive and consistent manner across the organization. Although this project began in 2003, further development, implementation and refinement will occur over the planning period.

The NEB's Safety and Environmental Management System (SEMS) is being integrated with the Board's initiative to develop a Quality Management Program. The result will be the development and implementation of a single Management System Framework for the Board. This integrates quality management with safety, health, and environmental management to ensure a culture of continuous improvement.

The Board has also undertaken many other activities related to management improvement including: the Service Improvement Initiative; Government On-Line; Service Level Agreements; Improved Reporting to Parliament; Travel Modernization; Talent Management; and Business Process Improvement. The implementation initiatives related to Bill C-25, the *Public Service Modernization Act*, will take place during the planning period, as will the work required to implement a single bargaining unit pursuant to a decision of the Public Service Staff Relations Board in October 2003. Work on all of these initiatives, together with the core work of efficiently and effectively delivering on the NEB's mandate, will impose heavy demands on NEB staff throughout the planning period.

In order to measure the NEB's performance in relation to Goal 5, the NEB will continue to develop new and refine existing performance measures related to the effective leadership of its people and effective management of its resources.

Challenges and Risks

- The NEB must maintain credibility with the Central Agencies and other stakeholders.
- The number and pace of continually initiated programs imposes significant resource demands on the NEB.
- The NEB is challenged to improve results-based management, looking at outcomes and not activities, within the organization.

Strategies

- Strengthen the NEB's governance and management by adopting:
  - a Management System Framework; and
  - appropriate aspects of the Modern Comptrollership initiative.
- Strengthen the NEB's technical capability to deal with emerging issues.

Performance Measures[4]

- Resource efficiency per regulated commodity or goals.
- NEB employee leadership and satisfaction index.
- Information management, IT expenditures as a percent of operating budget.
- Overhead efficiency, percent of NEB employees directly allocated to the regulatory mandate.

Major Actions

2004-2005

- Continue development and implementation of the Management System Framework.
- Continue development and implementation of performance measures, standards and benchmarking of key business processes.
- Continue progress towards the government's management framework (Results for Canadians) initiatives including the Service Improvement Initiative, Government On-Line, Modern Comptrollership, and Improved Reporting to Parliament.
- Implement Bill C-25, the *Public Service Modernization Act* (PSMA).
- Develop mechanisms to share knowledge more effectively.
- Initiate the renewal of records policy, processes, and practices to ensure that the NEB's records meet the needs of the organization and the requirements of the Government of Canada.

2005-2006

- Finalize development and implementation of performance measures, standards and benchmarking initiatives.
- Integrate objectives of the government's management framework (Results for Canadians) initiatives into ongoing business processes.
- Continue implementation of Bill C-25, the PSMA.
- Improve mechanisms to share knowledge more effectively.
- Continue the renewal of records policy, processes, and practices to ensure that the NEB's records meet the needs of the organization and the requirements of the Government of Canada.

---

4 Refinement and revision to the Goal 5 performance measures is currently underway and may result in changes to the measures during 2004-2005.

2006-2007

- Review all measures for relevance and appropriate benchmarking.
- Finalize implementation of Bill C-25, the PSMA, and integrate into ongoing business processes.
- Complete the renewal of records policy, processes, and practices to ensure that the NEB's records meet the needs of the organization and the requirements of the Government of Canada.
- Evaluate and improve mechanisms to share knowledge more effectively.

Goal 5 Net Planned Spending ($ millions)

Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
11.3	11.0	11.0

Section IV: Organization

4.1 Strategic Outcome and Business Line

The Board's strategic outcome is to provide Canadians with social and economic benefits through regulation of specific parts of the Canadian energy industry (oil, gas and electricity). The Board's single business line is Energy Regulation and Advice. Planned spending is $35.5 million in 2004-2005.

4.2 Accountability

The Board is structured into five business units, reflecting major areas of responsibility: Applications; Commodities; Operations; Corporate Services; and Information Management. In addition, the Executive Office includes three teams that provide specialized services: Legal Services, Professional Leadership and Regulatory Services. The reporting structure to the Chairman & CEO is as follows:

NEB Organizational Structure

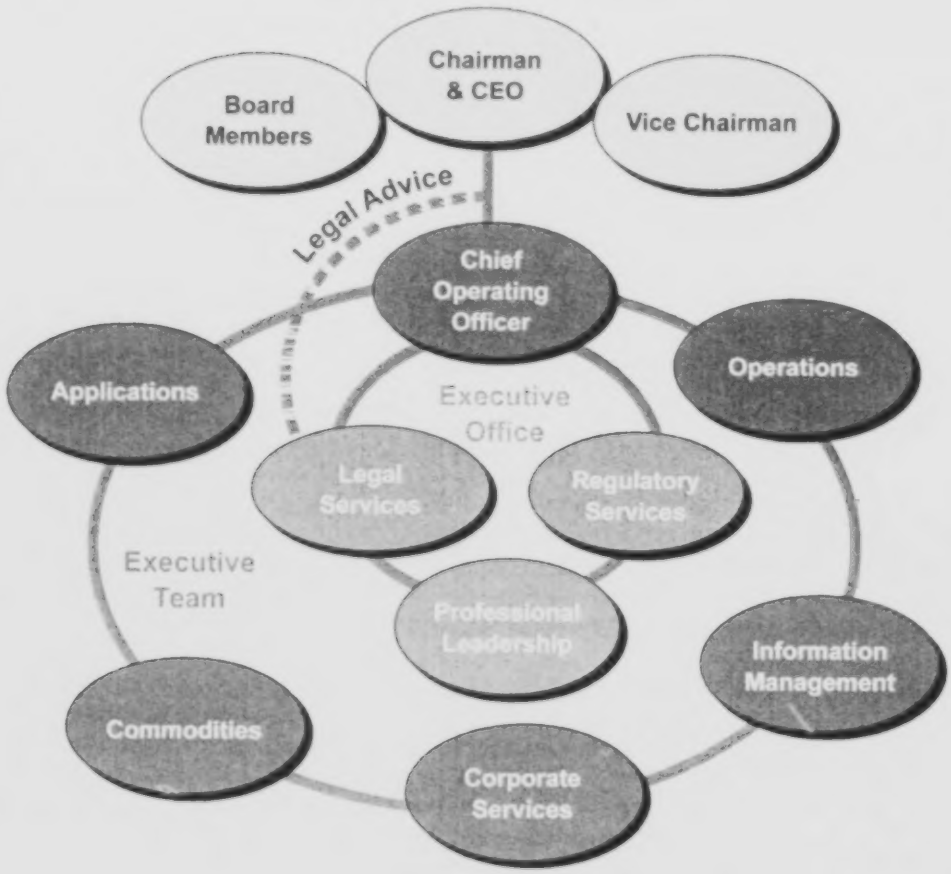

4.3 Business Unit Descriptions

Applications

The Applications Business Unit is responsible for processing and assessing most regulatory applications submitted under the NEB Act. These fall primarily under Parts III and IV of the NEB Act, corresponding to facilities, tolls and tariffs. The Applications Unit is also responsible for other matters such as the financial surveillance and financial audits of companies under the Board's jurisdiction and for addressing landowner concerns.

Commodities

The Commodities Business Unit is responsible for energy industry and marketplace surveillance, including the outlook for the demand and supply of energy commodities in Canada, updating guidelines, and regulations relating to energy exports as prescribed by Part VI of the NEB Act. It is also responsible for assessing and processing applications for exports of oil, natural gas and electricity exports, and for the construction and operation of international and designated interprovincial power lines.

Operations

The Operations Business Unit is accountable for safety and environmental matters pertaining to facilities under the NEB Act and the COGO Act. It also has responsibilities under the CPR Act and Canada Labour Code. It conducts safety and environmental inspections and audits, investigates accidents, monitors emergency response procedures, regulates the exploration and development of hydrocarbon resources in non-accord frontier lands, and develops regulations and guidelines with respect to the above.

Corporate Services

The Corporate Services Business Unit provides those services necessary to assist the Board in its management of human, materiel and financial resources. Its responsibilities include corporate policy and planning activities, materiel and facilities management, staffing, training, pay and benefits, procurement, inventory control, physical security and union/management activities.

Information Management

The Information Management Business Unit is responsible for developing and implementing an information management strategy for the Board and disseminating the information required by internal and external stakeholders. Its responsibilities include internal and external communications, library services, corporate records management, mail services, access to information, document production services, and Board-wide computer services.

Executive Office

The Executive Office is responsible for the Board's overall capability and readiness to meet strategic and operational requirements including legal advice for both regulatory and management purposes, maintaining and enhancing technical expertise within the Board in the economic, environmental and engineering fields, and hearing administration and regulatory support.

4.4 Departmental Planned Spending

The NEB recovers up to 90% of its operating cost through existing authorities pursuant to section 24.1 of the *National Energy Board Act* and the *National Energy Board Cost Recovery Regulations*. Cost recovery is based upon approved reference levels and is adjusted in future years to reflect audited actual costs. Expenditures and human resource requirements for the planning period are summarized in the following table:

Table 4.1 Departmental Planned Spending

($ millions)	Forecast Spending 2003-2004	**Planned Spending 2004-2005**	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
Energy Regulation and Advice				
Budgetary Main Estimates	35.0	**35.5**	34.9	34.9
Total Main Estimates	35.0	**35.5**	34.9	34.9
Adjustments*	1.8	**0.3**	0.3	0
Net Planned Spending	36.8 **	**35.8**	35.2	34.9
Less: Non-respendable revenue	39.5	**38.0**	36.6	36.6
Plus: Cost of services received without charge	5.4	**5.4**	5.4	5.4
Net Cost of Program	2.7	**3.2**	4.0	3.7
Full Time Equivalents	302.1	300.6	296.6	296.6

* Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Main Estimates and are to include Budget initiatives, Supplementary Estimates, etc.

** Reflects the forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

Section V: Annexes

Table 5.1 Sources of Respendable and Non-Respendable Revenue

($ millions)	Forecast Revenue 2003-2004	**Planned Revenue 2004-2005**	Planned Revenue 2005-2006	Planned Revenue 2006-2007
National Energy Board				
Energy Regulation and Advice	39.5	**38.0**	36.6	36.6
Total Non-Respendable Revenue	39.5	**38.0**	36.6	36.6

Table 5.2 2004-2005 Net Cost of Program for the Estimate Year

($ millions)	**Total**
Net Planned Spending (Total Main Estimates plus adjustments as per the Planned Spending table)	**35.8**
Plus: Services received without charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	**3.6**
Contributions covering employer's share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	**1.7**
Workmen's compensation, cost recovery audit costs and miscellaneous costs provided by other departments	**0.1**
	41.2
Less: Non-respendable Revenue	**38.0**
2004-2005 Net Program Cost (Total Planned Spending)	**3.2**

Table 5.3 Regulatory Initiatives

Regulatory Instrument	Planned Results
Canada Oil and Gas Diving Regulations; Newfoundland Offshore Area Petroleum Diving Regulations; and *Nova Scotia Offshore Area Petroleum Diving Regulations*	Less prescriptive, more goal-oriented regulations for activities in support of oil and gas programs in frontier lands.
Canada Oil and Gas Drilling and Production Regulations; Newfoundland Offshore Area Oil and Gas Drilling and Production Regulations; and *Nova Scotia Offshore Area Oil and Gas Drilling and Production Regulations*	Amalgamation of *Canada Oil and Gas Production and Conservation Regulations* and *Canada Oil and Gas Drilling Regulations*. Updated and streamlined administration.
Canada Offshore Oil and Gas Installation Manager Regulations; Newfoundland Offshore Oil and Gas Installation Manager Regulations; and *Nova Scotia Offshore Oil and Gas Installation Manager Regulations*	New regulations that are acceptable to the Accord Boards regarding the qualifications of Offshore Installation Managers.
National Energy Board Damage Prevention Regulations	Less prescriptive, more goal-oriented regulations governing activities having the potential to damage pipelines.
National Energy Board Onshore Pipeline Regulations, 1999	Modifications to the existing regulations arising from experience gained regarding the effectiveness of the NEB's move towards goal based regulation.
Oil and Gas Occupational Health and Safety Regulations	Updated regulations to conform with the *Canada Occupational Health and Safety Regulations* under the *Canada Labour Code*.

Table 5.4 Collective Initiatives

This table summarizes the collective initiatives of the NEB. These are accomplished for the most part by using existing resources. Any incremental costs would be negligible.

Initiative	Goal of the Initiative	List of Partners	Planned Results
1. Memorandum of Understanding (MOU) with Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board (MVEIRB)	Enhanced co-operation and timeliness of environmental assessments, wholly and partly in the Mackenzie Valley.	MVEIRB, NEB	Streamlining of environmental assessment processes for northern projects and mutual assistance in technical matters.
2. MOU with NRCan Energy Sector (Energy Policy Branch)	Strengthen the analytical capacity of both organizations; achieve efficiencies and economies.	NRCan , NEB	Cooperation in sharing energy market data and information; development of energy supply and demand models; and undertaking energy market studies.

Initiative	Goal of the Initiative	List of Partners	Planned Results
3. MOU with NRCan Energy Sector (Energy Resources Branch)	Enable energy resource development and conservation on specific lands pursuant to the COGO Act and CPR Act.	NRCan, NEB	Providing technical services as required with respect to the regulation of oil and gas exploration, development and pipelines.
4. MOU with INAC	Enable energy resource development and conservation in specific areas pursuant to the COGO Act and the CPR Act.	INAC, NEB	Providing technical services as required with respect to the regulation of oil and gas exploration, development and pipelines.
5. Yukon Territory Department of Economic Development (DED) Services Agreement	Enable energy resource development and conservation pursuant to the *Canada Yukon Oil and Gas Accord*.	DED, NEB	Providing technical services as required with respect to oil and gas exploration, development and pipelines. Agreement renewal.
6. Northern Pipeline Agency (NPA)	Ensure that respective responsibilities with respect to the *Northern Pipeline Act* are discharged.	Department of Foreign Affairs and International Trade, NRCan, NEB	Providing advice and technical assistance to the NPA as required.
7. Cooperation Plan for the Environmental Impact Assessment and Regulatory Review of a Northern Gas Pipeline Project through the Northwest Territories (NWT)	Coordinate the environmental assessment and regulatory review of a major natural gas pipeline through the NWT to enhance efficiency, public participation, and clarity of process.	Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA), Environment Canada (EC), Department of Fisheries and Oceans, INAC, Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board, Mackenzie Land and Water Board, Sahtu Land and Water Board, Gwich'in Land and Water Board, NWT Water Board, Environmental Impact Review Board and Environmental Impact Screening Committee for the Inuvialuit Settlement Region, Inuvialuit Game Council, Inuvialuit Land Administration, Government of the NWT	A timely and coordinated review of a Mackenzie Valley pipeline that reduces duplication and provides certainty and clarity of process.
8. Canadian Environmental Assessment Act (CEA Act) Amendments	Cooperate to ensure that mandates with respect to environmental protection are achieved and reduce any duplication of regulatory processes.	CEA Agency, NEB	Participating in implementation of any legislated changes to the CEA Act resulting from Bill C-9.
9. British Columbia Ministry of Energy and Mines (BCMEM) Common Reserves Data Base	A commitment to maintain the reserves databases and pursue other areas of cooperation.	BCMEM, NEB	Reducing duplication of effort and providing consistency of information to Canadians with respect to energy resources and reserves.

Initiative	Goal of the Initiative	List of Partners	Planned Results
10. Alberta Energy and Utilities Board (EUB) Common Reserves Data Base	A commitment to maintain the reserves database and pursue other areas of cooperation.	EUB, NEB	Reducing duplication of effort and providing consistency of information to Canadians with respect to energy resources and reserves.
11. Canadian Association of Members of Public Utility Tribunals (CAMPUT)	Promote understanding of regulatory issues in Canada.	NEB, other Canadian regulatory tribunals	Providing direction and support at the Executive level of CAMPUT; organizing, attending and speaking at CAMPUT events; and promoting learning among CAMPUT members.
12. National Association of Regulatory Utility Commissioners (NARUC), U.S.	Promote understanding of regulatory issues in North America.	NEB, other Canadian and U.S. regulators	Organizing, attending and speaking at NARUC events; promoting learning among NARUC members.
13. Cooperation with the U.S. Federal Energy Regulatory Commission (FERC) and the Comisión Reguladora de Energia (CRE)	Enhance information exchange and regulatory expertise in the North American context.	CRE, FERC, NEB	Cooperating in sharing regulatory expertise and experience. Trilateral agreement implementation.
14. Cooperation with other countries	Promote, through informal means, understanding of regulatory issues throughout the world.	NEB, other countries	Increased knowledge of global regulatory issues.
15. MOU with the Canadian Transportation Safety Board (TSB)	Roles and responsibilities of each body are stipulated regarding investigations of pipeline incidents.	TSB, NEB	Undertaking collaborative investigations and providing mutual assistance. Using resources efficiently.
16. MOU with the EUB on Pipeline Incident Response	Mutual assistance in relation to incidents within Alberta.	EUB, NEB	Faster and more effective response.
17. Common approach to oil and gas regulations on frontier lands	Identification of issues and commitment to work cooperatively on matters of mutual interest.	NEB, C-NOPB, C-NSOPB, NRCan	Common position on release of seismic data. Parallel processing and adaptation of frontier regulations. Moving towards goal-oriented regulation for frontier lands.

Initiative	Goal of the Initiative	List of Partners	Planned Results
18. Working level discussions on pipeline safety and environmental issues	Enhanced cooperation and common treatment of issues of mutual interest.	NEB, EUB, British Columbia Oil and Gas Commission, Saskatchewan Department of Energy and Mines, Ontario Technical Standards and Safety Authority, Board of Commissioners of the Public Utilities Board of New Brunswick, Nova Scotia Public Utilities Board	Identifying issues; discussing approaches; and drafting documents toward common solutions.
19. MOU with Human Resources Development Canada (HRDC) Respecting Application and Enforcement of the *Canada Labour Code*	Achieve efficiencies and economies in the effective inspection and audit of federally-regulated pipeline companies' health and safety programs, and strengthen the technical capacity of both agencies relating to health and safety matters.	HRDC, NEB	Co-operating in sharing health and safety information and enforcement data; developing effective regulations and regulatory requirements; undertaking comprehensive inspections and audits.

Section VI: Additional Information

6.1 References and Board Web Site

The Acts and Regulations under which the National Energy Board operates or for which it has responsibilities may be referenced at the Board Web site, www.neb-one.gc.ca, under the section "Publications". For further information about the National Energy Board, contact:

National Energy Board
444 Seventh Avenue SW
Calgary, Alberta T2P 0X8

Telephone: (403) 292-4800
Facsimile: (403) 292-5503
Internet: www.neb-one.gc.ca
Toll Free: 1-800-899-1265

6.2 Key Contacts

Kenneth W. Vollman	Chairman
Jean-Paul Théorêt	Vice-Chairman
Jim Donihee	Chief Operating Officer
Sandy Harrison	Business Leader, Applications
John McCarthy	Business Leader, Commodities
Greg Lever	Business Leader, Operations
Valerie Katarey	Business Leader, Corporate Services
Byron Goodall	Business Leader, Information Management
Judith Hanebury	General Counsel
Michel Mantha	Secretary of the Board
Peter Schnell	Team Leader, Finance

6.3 Clients and Stakeholders

Companies Under the Board's Jurisdiction

Group 1 Pipeline Companies
Group 2 Pipeline Companies
Commodity Pipelines
Licence, order and permit holders

Also see www.neb-one.gc.ca/aboutus/ for a complete listing of NEB-regulated companies.

Federal Departments and Agencies

Canadian Environmental Assessment Agency
Environment Canada
Fisheries and Oceans Canada
Human Resources Development Canada
Indian and Northern Affairs Canada
Natural Resources Canada
Northern Pipeline Agency
Parks Canada
Transportation Safety Board of Canada
Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board

Provincial Agencies

Policy departments and energy regulatory agencies in all Canadian provinces

Offshore Boards

Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board
Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board

General Public

Landowners Affected by Pipeline Construction and Operations

Shippers

Industry Associations

Non-Government Organizations

BUDGET DES DÉPENSES

Office national de l'énergie

Budget des dépenses
2004-2005

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Téléphone : (613) 941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2005-III-14
ISBN 0-660-62542-3

Office national de l'énergie | National Energy Board

Budget des dépenses
2004 – 2005

Partie III - Rapport sur les plans et les priorités

Kenneth W. Vollman
Président
Office national de l'énergie

L'honorable R. John Efford, C.P., député
Ministre
Ressources naturelles

Table des matières

SECTION I : MESSAGES 1

SECTION II : RAISON D'ÊTRE 4

SECTION III : SURVOL DE LA PLANIFICATION 6

SECTION IV : ORGANISATION 23

SECTION V : ANNEXES 26

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 32

Section I : Messages

1.1 Message du président

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005* de l'Office national de l'énergie (l'Office ou l'ONÉ).

L'Office joue un rôle déterminant dans le développement du secteur de l'énergie au Canada en réglementant la construction et l'exploitation des gazoducs, oléoducs et productoducs interprovinciaux et internationaux, ainsi que celles des lignes internationales de transport d'électricité et lignes interprovinciales désignées de ressort fédéral, les droits et tarifs pipeliniers, de même que les importations et exportations d'énergie. En tant que régie, l'Office se soucie de toujours rendre des décisions qui sont conformes à l'intérêt public et il suit de près les approvisionnements énergétiques actuels et futurs, et l'évolution des besoins d'énergie de la population canadienne.

Dans son *Discours du trône* de septembre 2002, le gouvernement a présenté la réglementation intelligente comme une stratégie essentielle au maintien de l'avantage concurrentiel du Canada dans l'économie mondiale. L'Office a fait de la réglementation intelligente un des piliers du plan stratégique qu'il suivra pour concrétiser ses cinq buts généraux au cours des trois prochaines années. Nous croyons que notre démarche de réglementation intelligente doit s'articuler autour des actions suivantes : poursuivre l'élaboration de règlements axés sur les buts; constituer des processus et rendre des décisions de réglementation à la fois clairs et prévisibles; et réduire le fardeau de la réglementation par le truchement d'ententes de coopération et de partenariats efficaces avec d'autres organismes. Nous avons déjà beaucoup fait pour progresser dans cette voie et nous prendrons d'autres mesures au cours de la période à venir.

Outre cette démarche de réglementation intelligente, une autre importante stratégie de l'Office consiste à prévoir les nouveaux enjeux et les demandes à venir, et à se préparer à y faire face. À titre d'exemple, l'Office s'attend à recevoir vers le milieu de 2004 une demande portant sur la construction d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie. En prévision de l'étude de cette demande, l'Office se tient au fait des nouvelles technologies et, en particulier, les progrès dans les matériaux de construction des pipelines. De plus, l'Office étoffe sa capacité interne pour être en mesure de traiter convenablement toutes les demandes dont il est saisi, dans des délais opportuns.

L'Office s'attache aussi à fournir à la population canadienne de l'information et des analyses objectives et indépendantes concernant les marchés de l'énergie. En 2003, il a fait des démarches spéciales pour obtenir l'avis des intervenants au sujet des questions prioritaires sur lesquelles il devrait faire porter ses efforts de surveillance du marché. Ainsi, au cours des quelques prochaines années, l'Office continuera d'analyser les ressources en gaz naturel, la productibilité de gaz naturel et le fonctionnement du marché, en insistant tout particulièrement sur la situation en Colombie-Britannique et dans les Maritimes. En outre, l'Office prévoit mener une étude sur les perspectives de l'offre et de la demande de produits provenant des sables bitumineux. Il produira aussi des évaluations du marché de l'énergie, portant sur le secteur de l'électricité, ainsi que des rapports sur la restructuration de l'industrie de l'électricité et la fiabilité des approvisionnements en énergie électrique. L'Office continuera de participer au Groupe de travail Canada–États-Unis sur la panne de courant, qui fait enquête sur les causes à l'origine de la panne survenue le 14 août 2003.

Favoriser la participation continue et efficace du public aux dossiers dont il traite représente une autre des grandes stratégies de l'Office. La publication récente du rapport *Gros plan sur la sécurité*, de données sur les incidents et de guides à l'intention des propriétaires fonciers, entre autres documents, constitue une de ses réalisations à cet égard. L'Office exerce aussi un rôle important en aidant les sociétés réglementées et les propriétaires fonciers à résoudre efficacement les différends qui les opposent. Son programme prévoyant des mécanismes appropriés de règlement des différends (MADRD) propose une démarche distincte du processus de réglementation qui peut être adaptée aux besoins uniques des parties en cause. Au cours de la période de planification, l'Office évaluera les effets du programme des MADRD et de ses autres initiatives concernant la participation du public afin de s'assurer que les processus sont efficaces et qu'ils produisent les résultats souhaités.

Dans une optique d'avenir, l'ONÉ continuera d'insister sur le leadership de la direction et l'efficacité organisationnelle, en tant que résultats à atteindre dans la poursuite de son cinquième but. À cette fin, il a effectué récemment une évaluation de la santé de l'organisation qui, faisant fond sur le sondage auprès des employés de 2002, débouchera sur un plan d'action définitif qui sera arrêté au cours de la prochaine période. Nos activités dans ce domaine insisteront sur l'amélioration de nos compétences en matière de leadership et de gestion du personnel, de la fonction de direction et de la responsabilisation, grâce à l'élaboration et à l'implantation à l'ONÉ d'un cadre de système de gestion, ainsi que d'un cadre et d'une politique de gestion des risques. Nous allons aussi poursuivre les efforts déployés au chapitre d'activités particulières comme le projet d'amélioration des pratiques de gestion (IMProve), qui constitue la réponse de l'ONÉ à l'initiative pangouvernementale de la Fonction moderne de contrôleur. Ces efforts viseront à produire des résultats mesurables qui permettront à l'Office de s'améliorer constamment et de satisfaire, ou surpasser, les attentes du public canadien.

Je pense que l'Office national de l'énergie est encore bien positionné pour guider le développement du secteur de l'énergie au Canada, fournir des avis spécialisés et des services, et s'adapter aux changements à venir. Je crois fermement que nous sommes en bonne voie de concrétiser la vision de l'ONÉ, qui est d'être un chef de file respecté sur le plan de la réglementation des questions économiques, environnementales et de sécurité. C'est donc avec grand plaisir que je soumets le *Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005* de l'ONÉ.

1.2 Déclaration de la direction

Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2004-2005 de

l'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Ce rapport a été établi conformément aux principes de reddition de comptes et aux obligations d'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005*.

- Il décrit avec exactitude les plans et priorités de l'organisme.
- Les renseignements présentés sur les dépenses prévues respectent les lignes de conduite fournies dans le budget du ministre des Finances et les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Les renseignements sont complets et exacts.
- Les renseignements du rapport sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et pouvoirs fournis.

Nom : Kenneth W. Vollman

Titre : Président

Date : 2004 07. 21

Section II : Raison d'être

L'Office a pour raison d'être de promouvoir la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience économique dans l'intérêt public canadien[1] en s'en tenant au mandat que le Parlement lui a conféré au chapitre de la réglementation des pipelines, ainsi que de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques.

La vision de l'Office est d'être un chef de file respecté dans la réglementation des questions économiques, environnementales et de sécurité.

L'ONÉ est un tribunal quasi-judiciaire indépendant qui est investi, en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (Loi sur l'ONÉ), de la responsabilité de réglementer les pipelines, les lignes de transport d'électricité, la mise en valeur des ressources énergétiques de même que les importations et exportations d'énergie, dans l'intérêt de tous les Canadiens et Canadiennes. L'Office exerce aussi des attributions aux termes de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (LOPC) et de certaines dispositions de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* (LFH), pour ce qui concerne l'exploration du gaz et du pétrole, et d'autres activités menées dans les régions pionnières du Canada qui ne sont pas assujetties à un accord fédéral-provincial. La *Loi sur le pipe-line du Nord* et la *Loi sur l'administration de l'énergie* confèrent également à l'Office des responsabilités précises. En outre, le ministre du Travail nomme des inspecteurs de l'Office à titre d'agents de santé et de sécurité aux fins de l'application de la Partie II du *Code canadien du travail* dans le cas des installations qui sont réglementées par l'Office.

La Loi sur l'ONÉ énonce les principales fonctions de l'ONÉ. Celui-ci détient tous les pouvoirs d'une cour supérieure d'archives[2] en ce qui touche la comparution, l'assermentation et l'interrogatoire des témoins, la production et l'examen des documents, ainsi que la mise en application de ses ordonnances. La Loi sur l'ONÉ prévoit la nomination d'un maximum de neuf membres permanents de l'Office. La plupart des audiences orales sont menées par trois membres, ce qui représente un quorum à l'Office, dont un préside l'audience. Les décisions de réglementation de l'Office et les motifs qui les sous-tendent sont diffusés à titre de documents publics.

Aux termes de la Loi sur l'ONÉ, l'Office doit suivre tous les aspects de l'offre, de la production, de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques qui sont du ressort du gouvernement fédéral. L'Office peut, de son propre chef, tenir des enquêtes et mener des études sur des aspects particuliers du secteur énergétique, de même que préparer des rapports à l'intention du Parlement, du gouvernement fédéral et du grand public. De plus, l'Office fournit des conseils au ministre des Ressources naturelles ainsi qu'à d'autres ministres, ministères et organismes gouvernementaux, s'ils le demandent. Enfin, l'Office offre une expertise technique à l'Office Canada–Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers (OCTHE) et à l'Office Canada–

---

1 L'intérêt public englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes; il s'agit d'un équilibre des intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société. À titre d'organisme de réglementation, l'Office doit évaluer la contribution d'un projet au bien public général, et ses inconvénients éventuels, en peser les diverses conséquences, et rendre une décision.

2 Par exemple, la preuve est présentée à l'Office sous serment, l'ONÉ peut citer des témoins à comparaître et ses ordonnances sont exécutoires.

Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNHE), ainsi qu'à Ressources naturelles Canada (RNCan) et à Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).

Pour des raisons essentielles d'intérêt public, l'Office s'occupe de mener des évaluations environnementales à l'égard des projets énergétiques qui relèvent de sa compétence et, depuis 1995, il détient des responsabilités précises aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE). Suivant la Loi sur l'ONÉ et la LOPC, les attributions de l'Office en matière d'environnement comprennent trois étapes distinctes : évaluer les effets environnementaux éventuels des projets; suivre et faire appliquer les conditions d'approbation pendant et après la phase de construction; ainsi que surveiller et réglementer les activités de façon continue, y compris la désaffectation.

On trouvera d'autres informations sur l'Office et ses activités dans son site Web à l'adresse www.neb-one.gc.ca.

Section III : Survol de la planification

3.1 Introduction

Le travail de l'ONÉ consiste principalement à exercer une réglementation dans le secteur de l'énergie et à diffuser de l'information sur les marchés énergétiques. Les sociétés que l'Office réglemente procurent de la richesse aux Canadiens en assurant le transport du pétrole, du gaz naturel et des liquides de gaz naturel, et en permettant l'exportation d'hydrocarbures et de l'électricité. À titre de régie au Canada, l'Office a pour rôle de créer un cadre propice à la conduite de ces activités économiques, dans la mesure où celles-ci sont conformes à l'intérêt public.

L'Office vise le résultat stratégique suivant : procurer des avantages économiques et sociaux aux Canadiens et Canadiennes par la réglementation de certains domaines de l'industrie énergétique canadienne (pétrole, gaz et électricité).

Les principales responsabilités de l'Office à cet égard consistent à :

- réglementer, dans l'intérêt public canadien, le transport du pétrole et du gaz naturel par-delà les frontières internationales et provinciales ainsi que les lignes internationales (et provinciales désignées) de transport d'électricité;
- fournir aux Canadiens de l'information et des analyses objectives et indépendantes concernant les marchés de l'énergie;
- sur demande, dispenser des conseils au ministre des Ressources naturelles, ainsi qu'à d'autres ministres, ministères et organismes gouvernementaux, au sujet de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques.

3.2 Contexte de la planification

L'ONÉ suit un cycle annuel de planification stratégique. Ce processus formel débute par une analyse des influences externes, y compris les tendances sociétales et économiques. Dans le cadre de cet examen, l'Office invite un groupe représentatif d'intervenants qui s'intéressent à la réglementation de l'énergie à assister à des rencontres et à lui faire part de leurs points de vue. Cette analyse de l'environnement est suivie de l'élaboration des buts stratégiques à long terme, de la planification des ressources, de l'établissement du budget et des plans de travail, du processus de mesure du rendement et de la production de rapports. Au moment de fixer ses priorités pour 2004-2005, l'Office est bien conscient des tendances socio-économiques, risques et défis, en constante évolution, qui peuvent influer sur la façon dont il exerce ses responsabilités et produit des résultats pour le bien des Canadiens et Canadiennes. Dans cette optique, nous examinons ci-après un certain nombre de facteurs importants.

Marchés énergétiques

Après avoir affiché des hausses de production pendant plusieurs années de suite, le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien (BSOC) a ralenti sa production et donne des signes d'épuisement. Il s'ensuit que les producteurs devront forer un plus grand nombre de puits et investir plus d'argent dans l'exploration simplement pour maintenir les niveaux de production

actuels. Il leur faudra aussi se tourner vers de nouvelles sources d'approvisionnement dans le bassin, telles que le méthane provenant de gisements houillers et le gaz *avare*, contenu dans des formations profondes à faible perméabilité. Enfin, les producteurs commencent à exploiter les sources de gaz dans des régions pionnières, comme le delta du Mackenzie et la zone au large de la côte Est du Canada.

Depuis quelque temps déjà, la production de pétrole brut classique trahit l'appauvrissement du BSOC : la production de brut léger est en baisse depuis 1973 et celle du brut lourd a maintenant plafonné. Cependant, ce recul de la production de pétrole brut sera largement compensé par l'essor de la production au large de la côte Est ainsi que par la production de pétrole brut à partir de sables bitumineux. Dans le dernier cas, on prévoit que les approvisionnements en bitume et en pétrole brut enrichi tripleront d'ici 2015.

L'industrie canadienne de l'électricité poursuit ses efforts de restructuration. La panne survenue le 14 août a été un des événements marquants de 2003. Elle a touché une région qui compte quelque 50 millions de personnes dans huit États américains et en Ontario, et où la charge électrique était d'environ 61 800 mégawatts. Certaines parties de l'Ontario ont subi des coupures de courant rotatives pendant plus d'une semaine, jusqu'à ce que la situation revienne entièrement à la normale.

Un volet important du programme de réglementation de l'Office consiste à surveiller en permanence les marchés de l'énergie pour convaincre le public canadien, et se convaincre, que le fonctionnement des marchés sert bien l'intérêt public canadien. L'ONÉ publie des rapports sur divers aspects des marchés de l'énergie au Canada, notamment l'approvisionnement en gaz et en pétrole, les exportations d'énergie et l'évolution du marché de l'électricité. Compte tenu de l'instabilité qui a caractérisé récemment les marchés de l'énergie, l'ONÉ continuera d'accorder une importance extrême à son rôle de surveillance dans le secteur de l'énergie.

La réglementation intelligente

Dans son *Discours du trône 2002*, le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre en œuvre une stratégie de réglementation intelligente pour « accélérer les réformes dans certains secteurs clés afin de promouvoir la santé et le développement durable, de contribuer à l'innovation et à la croissance économique et de réduire les tracasseries administratives pour les entreprises ». La démarche de l'Office en vue d'appliquer la réglementation intelligente porte principalement sur trois fronts, à savoir : poursuivre l'élaboration de règlements axés sur les buts; rendre ses processus et ses décisions réglementaires clairs et prévisibles; et établir une collaboration et des partenariats efficaces avec d'autres organismes.

La transition d'une formule de réglementation normative à une démarche axée sur les buts constitue un élément essentiel de la philosophie de réglementation intelligente de l'Office. Suivant cette démarche, les dispositions réglementaires énoncent les effets ou les résultats que les sociétés réglementées doivent atteindre, mais laissent à la discrétion de chacune d'elles le choix de la meilleure façon d'y parvenir. L'ONÉ continuera de s'orienter vers une réglementation axée sur les buts à mesure qu'il revoit et met à jour ses règlements et directives, notamment le *Règlement sur la prévention des dommages*, le *Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités pétrolières et gazières au Canada*, le *Règlement sur le forage et la production de pétrole et de gaz au Canada* et le *Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres*. De plus, l'Office évaluera l'efficacité des règlements axés sur les buts qu'il a adoptés jusqu'à présent, et se servira des résultats de cette évaluation pour faire mieux comprendre la démarche de réglementation axée sur les buts, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisme.

À mesure que vieillit l'infrastructure gazière et pétrolière du Canada et que la baisse de la productivité des sources classiques oblige à découvrir de nouvelles sources de gaz et de pétrole, l'industrie s'attend à ce que les processus de réglementation soient efficaces pour garantir que ses investissements iront de l'avant dans de bons délais. Un des principaux buts de l'Office consiste à parfaire ses processus et à les rendre plus clairs. C'est ainsi qu'il a entrepris de revoir son *ordonnance de simplification*, qui autorise les sociétés à entreprendre certains projets courants visant leurs installations, sans demander l'autorisation de l'Office, dans la mesure où ils ont des effets négligeables sur l'environnement, se déroulent sur la propriété de la société et ne soulèvent aucune préoccupation du point de vue de la sécurité ou des tiers. À la faveur de cette revue, l'Office tiendra compte dans l'ordonnance des nouvelles modifications proposées au *Règlement sur la liste d'exclusion*, pris aux termes de la LCÉE, qui énumère les projets ou catégories de projets pour lesquels une évaluation en vertu de la LCÉE n'est pas nécessaire. En outre, l'Office se propose d'établir et de mettre en oeuvre des normes de service précises concernant ses processus et ses procédures. Enfin, il instaurera un cadre de système de gestion qui l'aidera à revoir ses processus et à en rehausser l'efficacité, tout en veillant à ce qu'il soit bien tenu compte de tous les intérêts publics en jeu.

Une autre stratégie clé de l'Office consiste à nouer des partenariats avec d'autres organismes de réglementation, lorsqu'il est possible de le faire, afin d'améliorer les démarches et d'assurer un examen coordonné des projets de l'industrie. À titre d'exemple, l'ONÉ continue de participer avec d'autres régies, agences et organismes responsables des évaluations environnementales à la mise en oeuvre du *Plan de coopération concernant l'évaluation des répercussions environnementales et l'examen réglementaire d'un éventuel projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest (Juin 2002)*. De concert avec le personnel de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, l'ONÉ a commencé à rédiger des lignes directrices conjointes afin de réduire l'incertitude réglementaire entourant les études approfondies et les examens conjoints par des commissions. De plus, l'ONÉ continuera de suivre et d'enrichir les travaux du Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente.

Au cours de la période de planification visée par le présent rapport, l'Office restera à l'affût d'autres moyens de concrétiser les objectifs du gouvernement en matière de réglementation intelligente.

3.3 Plans et priorités

L'Office a analysé les tendances socio-économiques qui influeront tout probablement sur ses activités au cours de la période de planification, pour déterminer s'il y a lieu de modifier son plan stratégique. L'orientation stratégique de l'Office demeure essentiellement la même. Les cinq buts généraux de l'Office concordent toujours avec les *priorités* qu'il poursuivra au cours des trois prochaines années et constituent les éléments clés du présent rapport. Pour atteindre ses buts, l'Office suivra les six stratégies générales décrites ci-après :

- continuer de s'orienter vers une réglementation axée sur les buts;
- favoriser une meilleure compréhension des marchés énergétiques;
- prévoir les nouveaux enjeux et les demandes à venir, et se préparer à y faire face;
- permettre au public canadien de participer de manière efficace aux dossiers dont traite l'Office;
- continuer d'améliorer et de préciser les processus de l'Office;
- promouvoir la coopération et les partenariats.

L'Office utilise ces six stratégies, à divers degrés, pour atteindre chacun des cinq buts. Certaines stratégies se rapportent plus étroitement à un but plutôt qu'à un autre, et des stratégies additionnelles sont parfois employées pour atténuer les risques et les défis inhérents à la poursuite d'un but donné. Quoiqu'il en soit, ces stratégies seront les éléments clés du plan stratégique de l'Office pour les trois années à venir. La description des plans associés à chaque but est présentée selon le format suivant :

Contexte de la planification :	conditions économiques/commerciales et sociales qui incitent l'ONÉ, ou pourraient l'inciter, à prendre des mesures particulières.
Défis/risques :	enjeux et facteurs qui peuvent influer sur la capacité qu'a l'ONÉ de mener à bien ses priorités.
Stratégies :	plans ou méthodes visant à éliminer une lacune, un risque ou un défi, en totalité ou en partie, et à permettre l'atteinte du but.
Mesures de rendement :	indicateurs de réussite conçus pour mesurer l'effet positif des extrants de l'Office.
Mesures principales :	actions ou activités prévues pour mettre en oeuvre une stratégie, améliorer le rendement et donc atteindre le but visé.

But 1 : Les installations et activités réglementées par l'ONÉ sont sécuritaires et perçues comme telles.

Contexte de la planification

L'ONÉ réglemente la construction et l'exploitation des pipelines qui franchissent des frontières nationales ou internationales, ainsi que celles des lignes internationales de transport d'électricité et de certaines lignes interprovinciales désignées de ressort fédéral. L'Office commence à s'intéresser à la sécurité d'un projet énergétique dès qu'une société dépose une demande de construction et d'exploitation d'un pipeline ou d'une ligne internationale de transport d'électricité. Il examine chaque demande sous le rapport de la sécurité pour garantir que la réglementation en matière de sécurité au travail et de sécurité de l'exploitation soit respectée à chacune des étapes du projet.

Durant la construction du projet, les inspecteurs de l'ONÉ veillent à la sécurité en vérifiant si la société se conforme aux règlements et aux conditions d'approbation du projet, et si elle respecte les plans d'intervention d'urgence visant à la fois ses employés et les résidents de la région. Une fois que l'installation est en service, l'Office se préoccupe du maintien de la sécurité, c'est-à-dire de l'application des règlements sur la sécurité au travail, des consignes de sécurité et des plans de contingence et d'intervention en cas d'urgence. L'ONÉ garantit la sécurité des installations en service en effectuant des inspections, des enquêtes sur les incidents et les ruptures, et des vérifications des systèmes de gestion.

Une des grandes stratégies générales de l'Office est de continuer de s'orienter vers une réglementation axée sur les buts, qui encourage les sociétés à se doter de systèmes de gestion afin

de maîtriser les risques associés à leurs installations et activités. L'Office poursuivra la transition à une réglementation axée sur les buts à mesure qu'il revoie et met à jour ses règlements et directives, dont le *Règlement sur la prévention des dommages*, le *Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités pétrolières et gazières au Canada*, le *Règlement sur le forage et la production de pétrole et de gaz au Canada* et le *Règlement sur les pipelines terrestres*. L'ONÉ veille à obtenir l'avis des intervenants et des parties intéressées lorsqu'il modifie ses règlements et conçoit des documents d'orientation.

L'ONÉ suit de près les incidents pipeliniers et ruptures, et reste en contact avec les sociétés réglementées pour les amener à améliorer leur bilan de sécurité. L'Office s'est donné pour cible d'avoir zéro rupture par année sur les pipelines qu'il réglemente. Il a atteint cet objectif en 2003, alors qu'il y avait eu deux ruptures en 2001 et trois en 2002. La diligence soutenue des exploitants et l'utilisation de technologies nouvelles pour l'inspection des pipelines en exploitation sont deux facteurs qui ont contribué à cette amélioration. L'Office influence l'application des nouvelles techniques en les faisant mieux connaître au moyen de rencontres, de consultations et de communications avec l'industrie. Dans le domaine de la préparation d'urgence, l'Office consulte activement l'industrie et les parties intéressées pour cerner les possibilités d'amélioration.

En 2004-2005, l'Office élargira son programme de vérification des systèmes de gestion afin d'inclure les usines de traitement, comme suite à la mise en oeuvre du nouveau *Règlement sur les usines de traitement*, et la sécurité de l'infrastructure énergétique. De plus, l'Office s'attache à intégrer davantage ses processus de vérification, d'inspection et d'examen des demandes afin d'optimiser l'utilisation des ressources dans l'exécution de son mandat. L'Office poursuivra la mise au point d'un outil de priorisation en fonction du risque pour les besoins de son programme d'inspection et de vérification. Cet outil fera en sorte que les inspections et les vérifications ciblent plus particulièrement les installations et les sociétés qui sont réputées présenter un risque plus élevé que d'autres et qui profiteront le plus d'une inspection ou vérification de la part de l'Office. Cet outil est en place depuis 1999, mais l'Office projette d'en changer la plate-forme logicielle de manière à offrir plus de souplesse aux inspecteurs et vérificateurs, et une plus grande facilité de gérer les données. L'Office prévoit compléter cette transposition au cours de la période de planification.

Défis et risques

- L'ONÉ doit relever le défi d'assurer une transition harmonieuse d'une formule de réglementation normative à une démarche de réglementation axée sur les buts, à l'interne comme à l'externe, ce qui comprend l'implantation d'un bon cadre de système de gestion.
- Le vieillissement de l'infrastructure pipelinière, conjugué aux nouvelles façons d'aborder l'entretien de l'équipement et à l'intensification de la concurrence dans l'industrie, exigera que l'on compte davantage sur les technologies de gestion de l'intégrité pour garantir l'exploitation sans danger des pipelines.
- L'Office se doit d'adopter une approche souple qui tient compte de la diversité des sociétés réglementées du point de vue de la complexité de leurs réseaux et de leur capacité technique à résoudre les problèmes.
- L'ONÉ doit faire un bon usage des renseignements sur la sécurité qui sont actuellement à sa disposition, pour améliorer la prise de décisions en fonction des risques.

Stratégies

- Étoffer la réglementation axée sur les buts afin d'amener l'industrie à mieux prendre en charge la sécurité des réseaux et son rendement sur le plan de la sécurité.
- Fournir au public de l'information sur le rendement de l'industrie en matière de sécurité.
- Influencer l'élaboration des codes et des normes concernant la sécurité.
- Saisir les possibilités de coordonner les démarches et de travailler en partenariat.

Mesures de rendement

- Nombre d'accidents mortels par année.
- Nombre de ruptures et d'incidents concernant les pipelines par année.
- Perceptions du public concernant la sécurité des pipelines.

Mesures principales

2004-2005

- Promouvoir activement une compréhension plus large de la démarche de réglementation axée sur les buts, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'ONÉ, compte tenu des résultats de l'évaluation de l'efficacité de cette démarche.
- Procéder à un examen des indicateurs principaux concernant la sécurité des personnes et des installations, et en adopter d'autres.
- Faire de la sécurité une partie intégrante des programmes et des opérations en cours.
- Former un effectif compétent dans les domaines de l'intégrité pipelinière, de la mise en valeur des ressources énergétiques du Nord, et de la sécurité des opérations extracôtières.
- Suivre, influencer et faire connaître les progrès technologiques découlant de la recherche et du développement.

2005-2006

- Continuer de suivre, d'influencer et de faire connaître les progrès technologiques découlant de la recherche et du développement, et les intégrer aux opérations courantes.
- Évaluer l'efficacité des produits de communication externe.

2006-2007

- Évaluer l'efficacité du *Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres*, du *Règlement sur les usines de traitement* et du protocole conclu avec les autorités provinciales et territoriales concernant la conception, la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des appareils sous pression et de la tuyauterie sous pression.

But 1 **Dépenses nettes prévues (en millions de dollars)**

Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
5,3	5,2	5,1

But 2 : Les installations réglementées par l'ONÉ sont construites et exploitées de manière à protéger l'environnement et à respecter les droits des personnes touchées.

Contexte de la planification

Le but 2 exprime le ferme engagement de l'ONÉ envers la protection de l'environnement et la protection des droits des personnes qui sont touchées par la construction et l'exploitation des installations que l'Office réglemente et les activités connexes. L'ONÉ veille à la protection de l'environnement tout au long du cycle de vie d'un projet : il procède à l'évaluation environnementale du projet à l'étape de la demande, inspecte et surveille le projet approuvé durant sa construction et son exploitation, vérifie les programmes de protection environnementale, fait enquête sur les déversements et les rejets, et s'assure que la cessation d'exploitation des installations est effectuée convenablement afin de protéger l'environnement.

La conduite des évaluations environnementales demeure un défi en raison de la complexité et du caractère dynamique du cadre de réglementation. Les activités qui doivent être soumises à une évaluation environnementale peuvent relever de la Loi sur l'ONÉ ou de la LOPC. Certains des projets dont l'ONÉ est saisi doivent aussi être évalués sous le régime de la LCÉE. D'autres textes législatifs, comme la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), et les jugements antérieurs de la Cour suprême du Canada peuvent aussi être pertinents et il faut en tenir compte.

L'ONÉ conçoit et perfectionne des outils pour s'aider à concrétiser les objectifs de son deuxième but. Un outil important, qui favorisera la conception de plans complets de gestion environnementale, consiste dans le nouveau *Guide de dépôt* de l'ONÉ, qui est une mise à jour des *Directives sur les exigences de dépôt* adoptées en 1995. Ce guide détaille les renseignements dont l'ONÉ a besoin pour évaluer un projet et prendre une décision éclairée à son égard. Le programme de vérification des systèmes de gestion environnementale et les programmes d'inspection et de surveillance sont d'autres outils. De plus, l'Office ne cesse de parfaire son système interne de gestion de l'information sur l'environnement et la sécurité (SGIES). Pour améliorer l'évaluation des projets, l'Office a adopté un protocole de gestion des risques qui l'aide à repérer les problèmes de conception et à supprimer ainsi des effets environnementaux indésirables.

Le personnel de l'Office continue de s'occuper activement des problèmes soulevés par des particuliers, conformément au mandat inhérent au deuxième but de l'Office, c'est-à-dire protéger les droits des personnes touchées par un projet. Sous ce rapport, l'ONÉ veille à ce que les parties intéressées aient la possibilité de participer à son processus décisionnel et exige que les sociétés réglementées informent et consultent les particuliers que leurs projets sont susceptibles d'affecter. De plus, l'Office fait un suivi des plaintes des propriétaires fonciers pour s'assurer qu'on règle les problèmes soulevés et il agit au besoin comme médiateur entre les propriétaires et l'industrie.

En octobre 2003, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'élaborer un processus pour guider les consultations de la Couronne dans les cas où des projets réglementés par l'ONÉ pourraient toucher des droits ancestraux ou issus de traités. À ce moment-là, le gouvernement avait indiqué qu'il solliciterait l'avis des parties intéressées sur la conception du processus, lequel serait ensuite appliqué aux projets réglementés par l'ONÉ au cours d'un projet pilote de deux ans. L'ONÉ continuera d'appuyer cette initiative afin de définir un cadre pratique de consultation des Autochtones pour l'exercice du mandat qui lui est dévolu.

De plus, l'Office doit relever des défis particuliers du point de vue de la réglementation environnementale, lorsqu'il y a chevauchement des compétences. Par exemple, en prévision d'une éventuelle proposition concernant la construction d'un pipeline dans le Nord, l'Office a collaboré avec un certain nombre d'organismes de régie afin d'adopter une approche coordonnée sur le plan de l'examen réglementaire et de l'évaluation environnementale. Une coordination efficace éliminera les redondances dans les démarches de réglementation tout en assurant une participation véritable du public.

Défis et risques

- D'éventuelles demandes concernant un gazoduc dans le Nord pourraient accaparer les ressources de l'ONÉ.
- Des processus non éprouvés liés à la LCÉE pourraient à court terme causer de l'incertitude sur le plan de la réglementation.
- La complexité croissante des évaluations environnementales et le manque d'uniformité dans les méthodes d'évaluation pourraient engendrer des retards importants dans la prise des décisions réglementaires, surtout dans le cas de projets extracôtiers ou prévus dans le Nord.
- L'ONÉ pourrait ne pas être en mesure de bien gérer et utiliser l'information disponible sur les sociétés qu'il réglemente.

Stratégies

- Étoffer la réglementation axée sur les buts afin d'amener l'industrie à mieux prendre en charge son rendement en matière de protection de l'environnement.
- Appliquer des techniques de gestion des risques, de meilleurs outils et des processus plus efficaces dans le domaine des évaluations environnementales.
- Prévoir les nouveaux enjeux environnementaux et les demandes à venir, et se préparer à y faire face.
- Promouvoir la coordination et les partenariats.

Mesures de rendement

- Proportion des conditions relatives à l'environnement qui ont donné les résultats souhaités.
- Le nombre de rejets importants[3] dans l'environnement par année.

Mesures principales

2004-2005

- Mettre en oeuvre les changements aux processus qu'entraînent les modifications apportées à la LCÉE et la promulgation de la LEP.
- Mettre en oeuvre le *Guide de dépôt* de l'ONÉ, le profil d'examen préalable et l'outil de gestion des risques en matière d'évaluation environnementale.
- Déterminer quels sont les intervenants clés dans le cadre des évaluations environnementales faites par l'ONÉ et améliorer les rapports d'affaires avec eux, de façon mesurable, pour rehausser l'efficience et l'efficacité des processus.
- Analyser, évaluer et signaler les déterminants et les nouveaux enjeux environnementaux.

---

3 Un rejet important se définit comme le déversement de plus de 100 m^3 d'hydrocarbures liquides.

- Cerner et évaluer les options pour ce qui est de l'obtention de résultats centrés sur les buts dans l'évaluation des demandes.

2005-2006

- Évaluer l'efficacité des outils d'évaluation et de réglementation, dont le *Guide de dépôt*, le profil d'examen préalable et l'outil de gestion des risques en matière d'évaluation environnementale.
- Continuer de recenser les intervenants clés dans le cadre des évaluations environnementales faites par l'ONÉ et d'améliorer les rapports d'affaires avec eux, de façon mesurable, pour rehausser l'efficience et l'efficacité des processus.
- Mettre en oeuvre les options pour ce qui est de l'obtention de résultats centrés sur les buts dans l'évaluation des demandes.

2006-2007

- Évaluer l'efficacité des changements aux processus mis en oeuvre par suite de la modification de la LCÉE et de la promulgation de la LEP.
- Mettre en oeuvre les options pour ce qui est de l'obtention de résultats centrés sur les buts dans l'évaluation des demandes.

But 2 Dépenses nettes prévues (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
4,3	4,2	4,2

But 3 : Les Canadiens et Canadiennes profitent d'une plus grande efficience économique.

Contexte de la planification

Le troisième but général de l'Office consiste à procurer des bienfaits à la population canadienne en favorisant l'efficience économique dans le secteur de l'énergie. L'Office influe sur l'efficience économique de trois grandes façons :

- par les décisions qu'il rend;
- par la diffusion aux Canadiens et aux Canadiennes de renseignements sur les marchés énergétiques;
- par la mise en oeuvre de processus de réglementation efficaces et efficients.

L'Office s'est donné des objectifs précis en ce qui concerne les effets qu'il désire produire dans le cadre de son troisième but. Premièrement, par le biais des décisions réglementaires qu'il rend sur les demandes visant de nouvelles installations et les questions de droits et de tarifs, l'Office s'emploie à promouvoir une infrastructure pipelinière efficiente qui répond aux besoins des expéditeurs de pétrole et de gaz naturel, tout en permettant aux sociétés pipelinières de retirer un rendement équitable de leur investissement. De plus, l'Office veille à ce que les exportations de gaz naturel, de pétrole et de liquides de gaz naturel (LGN) ne se fassent pas au détriment des consommateurs canadiens, en s'assurant que la population canadienne a toujours accès à l'énergie

de source canadienne à des conditions au moins aussi avantageuses que celles dont jouissent les acheteurs de l'énergie exportée.

Deuxièmement, l'ONÉ a un rôle primordial à jouer auprès de la population canadienne comme source d'information et d'analyses, objectives et indépendantes, sur les marchés énergétiques. En 2003, l'Office a fait effectuer un sondage auprès des intervenants sur la façon dont il s'acquitte de ce rôle. Il ressort des commentaires obtenus qu'on apprécie grandement l'exactitude des renseignements diffusés par l'Office ainsi que la qualité de ses analyses et l'objectivité des points de vue qui y sont exprimés. Les Canadiens et Canadiennes qui s'apprêtent à faire des investissements qui dicteront leurs habitudes de consommation de combustibles pendant de nombreuses années à venir accordent une grande valeur aux prévisions et aux évaluations de marché de l'Office comme base de planification. Au cours des dernières années, le gaz naturel est devenu le combustible de prédilection pour de nombreux usages en raison de sa propreté et de sa facilité d'utilisation, mais le prix de ce combustible a été extrêmement instable. Dans ce contexte, l'utilité des analyses de l'ONÉ pour la population canadienne n'en est que plus grande.

Troisièmement, l'Office s'efforce de réduire au minimum les délais de traitement des demandes qui lui sont soumises, tout en protégeant diligemment l'intérêt public, comme le veut son mandat. Un grand nombre d'entreprises du secteur énergétique évoluent dans un contexte international, où il leur faut choisir entre l'investissement au Canada ou ailleurs dans le monde. De plus, les coûts associés aux exigences réglementaires sont une considération importante pour les petites sociétés qui oeuvrent sur le marché intérieur. Ainsi, la clarté, la prévisibilité et la célérité du régime de réglementation pèsent lourd dans les décisions d'investissement des entreprises. L'ONÉ veille à l'efficience du traitement des demandes de plusieurs façons : en précisant ses attentes et ses processus; en perfectionnant sans cesse sa démarche de réglementation; en cherchant à harmoniser ses processus avec ceux d'autres organismes; et en se préparant au dépôt de demandes de portée considérable. L'Office s'est engagé à établir des normes de service concernant le traitement des demandes, ce qui ajoutera à la certitude du processus de réglementation pour les demandeurs. À titre d'exemple, il a fixé dernièrement la norme de service suivante quant à la production de ses Motifs de décision : 80 % des Motifs de décision seront diffusés dans les 12 semaines suivant la fin d'une audience (orale ou par voie de mémoires).

L'Office croit que les marchés de l'énergie au Canada entrent dans une nouvelle ère qui mettra l'accent sur la mise en valeur de nouvelles sources d'approvisionnement non classiques et l'utilisation efficiente de l'énergie. Faciliter les solutions qui viennent du marché demeurera un volet important de sa stratégie de réglementation, mais l'ONÉ reconnaît que la réglementation continuera de jouer un rôle de premier plan pendant quelque temps encore. Pour cette raison, il appliquera les préceptes de la réglementation intelligente afin de produire des résultats efficients. La production de gaz naturel dans le BSOC plafonne, signe que cette région a maintenant atteint un stade d'exploitation avancé. Pour l'ONÉ, c'est l'indice qu'il doit se préparer à de nouveaux enjeux possibles associés à l'approvisionnement en gaz, dont une campagne de mise en valeur des ressources des régions pionnières et de sources d'approvisionnement non classiques; le transport jusqu'au marché nord-américain de gaz naturel liquéfié produit au large des côtes; la sous-utilisation potentielle de la capacité de certaines canalisations principales; et un marché du gaz serré où les prix ont tendance à varier. L'essor rapide prévu de la production de pétrole brut à partir de sables bitumineux, laquelle, selon les prévisions, comptera pour 50 % de la production totale de pétrole au Canada d'ici 2008, exige que l'Office surveille de près cette autre source d'approvisionnement et se prépare à des demandes visant à accroître la capacité des oléoducs.

Face à l'utilisation croissante du gaz naturel pour la production d'électricité, aux initiatives de restructuration et au besoin d'accroître la capacité de transport de l'électricité, l'Office se doit de

surveiller les enjeux propres au marché canadien de l'électricité et d'en évaluer les conséquences sur la population canadienne. De plus, l'Office participe encore à un groupe de travail conjoint Canada–États-Unis mis sur pied pour enquêter sur les causes de la panne de courant du 14 août 2003 et examiner les moyens à prendre pour réduire les risques de pannes à l'avenir.

Selon la rétroaction obtenue des intervenants externes, on souhaiterait que l'Office exerce plus de leadership du point de vue de la réglementation et de l'analyse des marchés. Sous ce rapport, l'Office multiplie les consultations avec les intervenants lorsqu'il y a lieu de le faire. Par exemple, il prévoit convoquer un atelier technique sur la transition qu'il opère vers des démarches de réglementation qui produisent des effets désirables sur le plan de l'intérêt public d'une manière plus efficace et efficiente. De plus, une série de tables rondes est prévue d'un bout à l'autre du Canada pour débattre certaines des questions auxquelles les marchés canadiens du gaz naturel sont confrontés. Ces questions ont d'ailleurs été cernées dans le rapport sur l'offre et la demande d'énergie que l'Office a diffusé en juillet 2003.

L'ONÉ maintiendra sa surveillance des marchés et insistera sur la production d'évaluations du marché de l'énergie et de rapports qui traitent de questions telles que les ressources en gaz naturel, la productibilité de gaz naturel, les perspectives de l'offre et de la demande de produits provenant des sables bitumineux, les marchés de l'électricité et la restructuration de l'industrie de l'électricité, ainsi que la fiabilité de l'approvisionnement en énergie électrique. Ce travail de surveillance accordera une place importante à la tenue de consultations approfondies avec les intervenants, en début d'étude, afin de cerner les enjeux pertinents.

Défis et risques

- La possibilité que les prix augmentent et deviennent encore plus instables sur le marché du gaz naturel pourrait créer des défis pour l'Office pour ce qui est de surveiller le marché et de bien rendre compte de la situation au public canadien.
- La mise en valeur d'approvisionnements en gaz provenant de sources non classiques (p. ex., le gaz du Nord, le GNL, le méthane de gisements houillers et de nouvelles sources dans le BSOC) suscite de l'incertitude. L'Office se doit d'évaluer la contribution de ces sources à l'approvisionnement en énergie du marché, dans les délais opportuns.
- Les recommandations des intervenants au sujet de solutions permanentes au problème de la fiabilité de l'approvisionnement électrique pourraient inclure l'ajout opportun d'importants aménagements dans l'infrastructure des lignes internationales de transport d'électricité (LIT). Dans un tel scénario, l'étude de nouvelles demandes pourrait exercer des pressions supplémentaires sur les ressources internes de l'ONÉ.
- On pourrait demander à l'Office d'assumer un rôle du point de vue de l'application de normes de fiabilité obligatoires dans l'industrie de l'électricité, ce qui représenterait un nouveau défi pour lui.

Stratégies

- Fournir un processus de réglementation clair, prévisible et efficace.
- Analyser les marchés énergétiques et publier des rapports à leur sujet.
- Prévoir les nouveaux enjeux et les demandes à venir, et se préparer à y faire face.

Mesures de rendement

- Preuve que les marchés canadiens de l'énergie et du transport par pipeline fonctionnent bien.
- Preuve que les processus réglementaires de l'Office sont efficaces et efficients.

Mesures principales

2004-2005

- Instaurer un seul dépôt de données sur l'énergie.
- Préciser les exigences de l'article 58 et revoir *l'ordonnance de simplification* afin de réduire le fardeau réglementaire qu'il impose, s'il y a lieu.
- Mettre en place un système de mesure du rendement dans le domaine des droits et tarifs pipeliniers, y compris la santé financière de l'industrie pipelinière.
- Établir des normes de service à l'égard des délais de traitement des demandes, et s'engager à les respecter.
- Convoquer un atelier technique pour débattre la transition opérée par l'ONÉ vers des démarches de réglementation qui permettent d'obtenir des effets désirables sur le plan de l'intérêt public d'une manière plus efficace et efficiente.

2005-2006

- Lancer des consultations publiques sur un important rapport concernant l'avenir énergétique du Canada.
- Évaluer la mesure où le *Guide de dépôt* de l'ONÉ éclaircit les exigences et réduit les délais de traitement des demandes.

2006-2007

- Diffuser un important rapport sur les perspectives en matière d'énergie au Canada.

But 3 Dépenses nettes prévues (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
7,7	7,6	7,5

But 4 : L'ONÉ s'acquitte de son mandat tout en favorisant une participation efficace du public.

Contexte de la planification

Au cours de la dernière année, l'ONÉ a remporté du succès pour ce qui est de créer des processus accessibles au public et de diffuser l'information de manière à susciter la participation des parties intéressées. Il y est parvenu grâce à trois principaux moyens :

- la tenue de séances d'information publique;

- la publication d'un nouveau guide à l'intention des propriétaires fonciers, qui décrit le processus d'audience et les fonctions de l'ONÉ tout au long du cycle de vie d'un pipeline;
- la production de deux vidéos qui expliquent le rôle l'ONÉ dans la réglementation de l'énergie au Canada et le processus d'audience.

De plus, l'ONÉ a atteint des jalons importants du point de vue du développement de programmes appuyant la participation des intervenants. En juillet dernier, il a diffusé des directives sur son programme des mécanismes appropriés de règlement des différends (MADRD) à l'issue de plusieurs rondes de consultation avec les principaux intéressés. Depuis ce moment-là, des sociétés et des propriétaires fonciers ont plusieurs fois eu recours aux MADRD pour résoudre des différends qui les opposaient. Au cours de la dernière année, l'Office a déployé beaucoup d'efforts pour se doter d'une capacité interne dans le domaine des questions autochtones, dont la création d'une base de données renfermant les profils de collectivités autochtones et des renseignements contextuels. Un programme de formation visant à sensibiliser les employés aux différences culturelles et la diffusion d'information au moyen de rencontres informelles et de présentations communautaires sont d'autres initiatives que l'Office a prises à ce chapitre. En 2004-2005, l'Office prévoit se consacrer à la mise en oeuvre de ces programmes, dont les effets seront évalués à l'avenir sous la rubrique des mesures principales.

Fort du succès qu'il a remporté durant la dernière année au chapitre de la participation du public, soit par la création de processus accessibles et la diffusion de l'information d'une manière qui encourage les parties intéressées à participer, l'Office a maintenant modifié l'optique de son quatrième but pour insister davantage sur l'efficacité de la participation comme telle des intéressés. De nouvelles mesures du rendement, traduisant ce changement d'optique, seront conçues à l'égard du but 4 pendant la période de planification.

Le critère de la « satisfaction générale à l'égard des processus, de l'information et des interactions » – c'est-à-dire les résultats au regard desquels l'Office évaluait antérieurement le succès obtenu au chapitre de son quatrième but – sera conservé comme mesure en raison de l'engagement de l'Office d'appuyer l'initiative gouvernementale d'amélioration des services. Cependant, l'Office raffinera les mécanismes qu'il utilise pour mesurer les résultats obtenus à ces égards de façon à permettre aux intervenants de lui faire connaître leurs attentes et priorités sur le plan des services. Ce travail aidera l'Office à se doter de normes de service, tout en faisant progresser les efforts du gouvernement en vue d'instaurer des services axés sur les citoyens à la grandeur de l'administration fédérale.

Défis et risques

- L'ONÉ doit relever le défi de faire en sorte que les membres de l'Office aient accès à toute la gamme des points de vue que suscite un dossier, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées au mieux de l'intérêt public.
- L'ONÉ doit s'assurer que les Canadiens et Canadiennes qui souhaitent participer à ses processus aient des possibilités suffisantes et appropriées de le faire.
- À défaut de consultations adéquates, des décisions de l'Office peuvent être portées en appel et les appelants peuvent obtenir gain de cause.

Stratégies

- Adapter les communications à l'auditoire.
- Permettre au public de participer efficacement aux dossiers dont traite l'Office.

Mesures de rendement

- Les intervenants participent efficacement aux processus publics de l'Office.
- Le nombre d'appels qui sont accueillis au motif qu'il y a eu consultation inadéquate du public[4].

Mesures principales

2004-2005

- Établir des normes pour la prestation de services axées sur les citoyens et s'engager à les respecter.
- Évaluer et mettre en oeuvre des options procédurales propres à rehausser l'efficacité des instances publiques.

2005-2006

- Mesurer l'efficacité du plan de communication stratégique de l'ONÉ à la lumière du contexte organisationnel, des priorités du gouvernement et de l'environnement public.
- Évaluer le programme de mécanismes appropriés de règlement des différends de l'Office, le programme de participation des Autochtones et les processus de participation publique offerts par l'Office, et y apporter les ajustements qui s'imposent.

2006-2007

- Faire des sondages auprès des propriétaires fonciers et d'autres parties prenantes pour évaluer leur degré de satisfaction à l'égard des processus de participation publique de l'Office.

But 4 Dépenses nettes prévues (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
2,2	2,2	2,1

But 5 : L'ONÉ guide son personnel et gère ses ressources de manière efficace.

Contexte de la planification

Le cinquième but général de l'Office vise à mettre davantage l'accent sur le leadership et la responsabilisation de la gestion afin de créer une organisation hautement performante qui respecte ses engagements. Il suppose une saine gestion des affaires et la prise de décisions judicieuses. Constituant une étape de plus dans la mise en oeuvre de l'initiative d'amélioration de la gestion lancée par le gouvernement fédéral, le but 5 combine en un tout cohérent la planification et la production de rapports dans les domaines des ressources humaines, des finances, de la technologie de l'information (TI), de la gestion de l'information, de la formation et de la gestion du rendement. De plus, il concourt à l'intégration des processus liés aux demandes, aux

4 Pour les besoins de cette mesure, on entend par consultation inadéquate du public la dénégation de l'équité procédurale.

inspections et aux vérifications, ce qui favorise une meilleure coordination et l'échange de connaissances et d'information entre tous les secteurs fonctionnels de l'Office. Le but 5 concentre le regard sur la responsabilisation pour promouvoir l'efficacité du leadership et de la gestion dans la poursuite de tous les buts de l'ONÉ.

L'Office continue d'appuyer les initiatives liées au programme d'amélioration de la gestion lancé dans la fonction publique fédérale. Il demeure un partenaire actif dans plusieurs importants projets de changement visant à créer un gouvernement qui met l'accent sur les citoyens. À titre d'exemple, le projet d'amélioration des pratiques de gestion (IMProve) constitue la réponse de l'ONÉ à l'initiative pangouvernementale de modernisation des pratiques de gestion surnommée la Fonction moderne de contrôleur. Dans le contexte de ce projet, l'ONÉ conçoit un cadre et une politique de gestion des risques, ainsi qu'un profil général des risques, de sorte que la gestion des risques soit traitée d'une manière exhaustive et uniforme à la grandeur de l'organisation. Le projet a été mis en train en 2003, mais l'Office continuera de le développer, de l'implanter et de le perfectionner pendant la période de planification.

L'ONÉ est en voie d'intégrer son système de gestion de l'environnement et de la sécurité (SGES) à son projet d'élaboration d'un programme de gestion de la qualité. Il en résultera la création et la mise en oeuvre à l'ONÉ d'un seul cadre de système de gestion, qui intègre la gestion de la qualité à celle de la sécurité, de la santé et de l'environnement afin d'instaurer une culture d'amélioration continue.

L'Office s'est engagé dans maintes autres initiatives concernant l'amélioration de la gestion, dont l'Amélioration de la prestation des services, le Gouvernement en direct, les Accords sur le niveau des services, l'Amélioration des rapports au Parlement, la Modernisation des services de voyage, la Gestion des talents et l'Amélioration du processus opérationnel. Les travaux de mise en oeuvre de la *Loi sur la modernisation de la gestion des ressources humaines* (C-25) se dérouleront au cours de la période de planification, tout comme les tâches requises pour instaurer une seule unité de négociation à l'ONÉ, conformément à la décision d'octobre 2003 de la Commission des relations de travail dans la fonction publique. La poursuite de toutes ces initiatives, couplée à notre mission fondamentale de réaliser le mandat de l'ONÉ avec efficience et efficacité, mettra lourdement à contribution les ressources en personnel de l'ONÉ pendant la période de planification.

Pour mesurer son rendement au regard du but 5, l'ONÉ s'attachera à élaborer de nouvelles mesures de rendement et à perfectionner les mesures existantes portant sur l'efficacité du leadership et de la gestion de ses ressources.

Défis et risques

- L'Office doit préserver sa crédibilité auprès des organismes centraux et d'autres intervenants.
- La création constante d'une multitude de nouveaux programmes met à rude épreuve les ressources de l'ONÉ.
- L'ONÉ doit relever le défi d'améliorer la gestion axée sur les résultats à l'échelle de l'organisme, en se concentrant sur les effets plutôt que les activités.

Stratégies

- Renforcer la fonction de direction et la gestion à l'ONÉ, grâce à :
  - l'adoption d'un cadre de système de gestion;
  - la mise en oeuvre des aspects pertinents de l'initiative Fonction moderne de contrôleur.
- Renforcer la capacité technique de l'ONÉ de faire face aux nouveaux enjeux.

Mesures du rendement[5]

- Efficience des ressources, par produit réglementé ou par but.
- Indice de leadership et de satisfaction des employés de l'ONÉ.
- Dépenses de TI liées à la gestion de l'information, en pourcentage du budget de fonctionnement.
- Efficience des frais généraux, en pourcentage de l'effectif de l'ONÉ affecté directement à la réalisation du mandat de réglementation.

Mesures principales

2004-2005

- Poursuivre l'élaboration et la mise en oeuvre du cadre de système de gestion.
- Poursuivre l'élaboration et la mise en oeuvre des mesures de rendement, des normes et de l'analyse comparative des principaux processus opérationnels.
- Poursuivre la mise en oeuvre d'initiatives s'inscrivant dans le cadre de responsabilisation de gestion du gouvernement (Fournir des résultats aux Canadiens et aux Canadiennes), y compris l'Amélioration des services, le Gouvernement en direct, la Fonction moderne de contrôleur et l'Amélioration des rapports au Parlement.
- Mettre en oeuvre la *Loi sur la modernisation de la gestion des ressources humaines*.
- Concevoir des mécanismes pour l'échange efficace des connaissances.
- Entreprendre la refonte de la politique, des processus et des pratiques de gestion des dossiers pour garantir que les dossiers de l'ONÉ répondent aux besoins de l'organisation et aux exigences du gouvernement du Canada.

2005-2006

- Achever l'élaboration et la mise en oeuvre des mesures de rendement, des normes et des travaux d'analyse comparative.
- Incorporer aux processus opérationnels courants les objectifs des initiatives s'inscrivant dans le cadre de responsabilisation de gestion du gouvernement (Fournir des résultats aux Canadiens et aux Canadiennes).
- Poursuivre la mise en oeuvre de la *Loi sur la modernisation de la gestion des ressources humaines*.
- Améliorer les mécanismes pour l'échange efficace des connaissances.
- Poursuivre la refonte de la politique, des processus et des pratiques de gestion des dossiers pour garantir que les dossiers de l'ONÉ répondent aux besoins de l'organisation et aux exigences du gouvernement du Canada.

---

5 L'Office en est à revoir et à raffiner les mesures de rendement associées au but 5; celles-ci pourraient donc changer au cours de la période de 2004-2005.

2006-2007

- Passer en revue tous les critères de mesure pour en vérifier la pertinence et effectuer les analyses comparatives utiles.
- Achever de mettre en oeuvre la *Loi sur la modernisation de la gestion des ressources humaines*, et incorporer les changements qui en découlent aux processus opérationnels courants.
- Terminer la refonte de la politique, des processus et des pratiques de gestion des dossiers pour garantir que les dossiers de l'ONÉ répondent aux besoins de l'organisation et aux exigences du gouvernement du Canada.
- Évaluer les mécanismes pour l'échange efficace des connaissances et continuer de les améliorer.

But 5 Dépenses nettes prévues (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
11,3	11,0	11,0

Section IV : Organisation

4.1 Résultat stratégique et secteur d'activités

L'Office vise à produire le résultat stratégique suivant : procurer des avantages socio-économiques aux Canadiens et aux Canadiennes par la réglementation de certains domaines de l'industrie énergétique canadienne (pétrole, gaz et électricité). L'Office ne compte qu'un secteur d'activités, soit la réglementation et les conseils dans le domaine de l'énergie. Le montant des dépenses prévues pour 2004-2005 est de 35,5 millions de dollars.

4.2 Attributions des secteurs

L'Office est structuré en cinq secteurs qui représentent ses principales sphères de responsabilité : Demandes, Produits, Opérations, Services généraux et Gestion de l'information. S'y ajoute le Bureau de la direction, qui compte trois équipes chargées de fournir des services spécialisés : Services juridiques, Leadership professionnel et Services de réglementation. L'organigramme de l'ONÉ se présente comme suit :

Structure de l'ONÉ

4.3 Descriptions des secteurs

Demandes

Le Secteur des demandes a pour tâche de traiter et d'évaluer la plupart des demandes de réglementation présentées aux termes de la Loi sur l'ONÉ. Celles-ci tombent principalement sous le coup des parties III et IV de la Loi sur l'ONÉ, lesquelles visent les installations, les droits et les tarifs. Le personnel du Secteur des demandes est aussi chargé d'autres fonctions, telles que la surveillance et la vérification financières des sociétés réglementées par l'Office, de même que le suivi des préoccupations des propriétaires fonciers.

Produits

Le Secteur des produits est chargé de la surveillance de l'industrie et des marchés de l'énergie. À ce titre, il lui incombe de produire des prévisions de l'offre et de la demande de produits énergétiques au Canada et de mettre à jour les lignes directrices et les règlements régissant les exportations d'énergie, comme l'exige la partie VI de la Loi sur l'ONÉ. Le Secteur se charge également d'évaluer et de traiter les demandes relatives aux exportations de pétrole, de gaz naturel et d'électricité, de même que les demandes concernant la construction et l'exploitation des lignes internationales de transport d'électricité et des lignes interprovinciales désignées de ressort fédéral.

Opérations

Le Secteur des opérations s'occupe des questions relatives à la sécurité et à l'environnement pour ce qui est des installations visées par la Loi sur l'ONÉ et la LOPC. En vertu de la LFH et du *Code canadien du travail*, il mène des inspections et des vérifications en matière de sécurité et de protection de l'environnement, fait enquête sur les accidents et surveille les méthodes d'intervention en cas d'urgence. Le Secteur est aussi chargé de réglementer l'exploration et la mise en valeur des hydrocarbures dans les régions pionnières non visées par des accords. Il lui incombe, enfin, d'élaborer des règlements et des lignes directrices dans tous les domaines susmentionnés.

Services généraux

Le Secteur des services généraux est chargé de fournir les services nécessaires pour appuyer l'Office dans la gestion de ses ressources humaines, matérielles et financières. Il oeuvre dans les domaines suivants : politique et planification générales, gestion du matériel et des installations, dotation en personnel, formation, rémunération et avantages sociaux, achats, contrôle des stocks, sécurité matérielle et activités patronales-syndicales.

Gestion de l'information

Le Secteur de la gestion de l'information est chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie de gestion de l'information pour l'Office et de diffuser l'information dont ont besoin les intervenants internes et externes. Ses responsabilités englobent les communications internes et externes, les services de bibliothèque, la gestion des dossiers de l'Office, le service du courrier, l'accès à l'information, les services de production de documents, et les services informatiques à la grandeur de l'Office.

Bureau de la direction

Le Bureau de la direction assure le maintien de la capacité et de l'état de préparation de l'Office sur les plans stratégique et opérationnel en lui procurant les services suivants : avis juridiques pour les besoins de réglementation et de gestion; maintien et rehaussement du niveau d'expertise technique au sein de l'Office dans les domaines de l'économie, de l'environnement et de l'ingénierie; soutien en matière de gestion des audiences et de réglementation.

4.4 Dépenses prévues du ministère

Suivant l'article 24.1 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et le *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie*, l'ONÉ recouvre jusqu'à concurrence de 90 % de ses frais de fonctionnement en vertu des autorisations existantes. Le montant des frais recouvrés est fondé sur les niveaux de référence approuvés, des rajustements étant effectués dans les années subséquentes en fonction des coûts réels vérifiés. Le sommaire des dépenses et des besoins en ressources humaines pour la période de planification est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 4.1 Dépenses prévues du ministère

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004	**Dépenses prévues 2004-2005**	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Conseils et réglementation en matière d'énergie				
Budgétaire du Budget principal des dépenses	35,0	**35,5**	34,9	34,9
Total du budget principal	35,0	**35,5**	34,9	34,9
Rajustements*	1,8	**0,3**	0,3	0
Dépenses nettes prévues	36,8 **	**35,8**	35,2	34,9
Moins : Recettes non disponibles	39,5	**38,0**	36,6	36,6
Plus : Services reçus à titre gracieux	5,4	**5,4**	5,4	5,4
Coût net du programme	2,7	**3,2**	4,0	3,7
Équivalents temps plein	302,1	300,6	296,6	296,6

* Visent les approbations obtenues depuis l'adoption du Budget principal des dépenses et comprennent les initiatives budgétaires, les budgets supplémentaires des dépenses, etc.

** Reflète le total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice financier.

Section V : Annexes

Tableau 5.1 Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions des recettes 2003-2004	**Recettes prévues 2004-2005**	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007
Office national de l'énergie				
Conseils et réglementation en matière d'énergie	39,5	**38,0**	36,6	36,6
Total des recettes non disponibles	39,5	**38,0**	36,6	36,6

Tableau 5.2 Coût net du programme pour l'exercice 2004-2005

(en millions de dollars)	**Total**
Dépenses nettes prévues (Total du budget principal majoré des rajustements selon le tableau des dépenses prévues)	**35,8**
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**3,6**
Contributions de l'employeur aux primes des régimes d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	**1,7**
Indemnisation des victimes d'accidents du travail, coûts liés à la vérification du recouvrement des frais et divers coûts assumés par d'autres ministères	**0,1**
	41,2
Moins : Recettes non disponibles	**38,0**
Coût net du programme pour 2004-2005 (Total des dépenses prévues)	**3,2**

Tableau 5.3 Initiatives réglementaires

Instrument de réglementation	Résultats prévus
Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités pétrolières et gazières au Canada; *Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités pétrolières et gazières dans la zone extracôtière de Terre-Neuve*; et *Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités pétrolières et gazières dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse*	Production d'un règlement moins normatif et davantage axé sur les buts à l'appui des programmes d'exploration et de mise en valeur du pétrole et du gaz dans les régions pionnières.
Règlement sur le forage et la production de pétrole et de gaz au Canada; *Règlement sur le forage et la production de pétrole et de gaz dans la zone extracôtière de Terre-Neuve*; et *Règlement sur le forage et la production de pétrole et de gaz dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse*	Fusion du Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gas au Canada et du Règlement concernant le forage des puits de pétrole et de gaz au Canada. Modernisation des règlements et simplification de lure administration.
Règlement concernant les chargés de projets responsables d'installations pétrolières et gazières dans la zone extracôtière au Canada; *Règlement concernant les chargés de projets responsables d'installations pétrolières et gazières dans la zone extracôtière de Terre-Neuve*; et *Règlement concernant les chargés de projets responsables d'installations pétrolières et gazières dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse*	Élaboration d'un nouveau règlement visant la qualification des gestionnaires d'installations extracôtières, qui soit acceptable pour les Offices signataires des Accords de mise en oeuvre.
Règlement sur la prévention des dommages de l'Office national de l'énergie	Production d'un règlement moins normatif et davantage axé sur les buts gouvernant les activités qui risquent d'endommager des pipelines.
Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres	Modification du règlement actuel à la lumière de l'expérience acquise par l'ONÉ au sujet de l'efficacité de la transition vers une réglementation axée sur les buts.
Règlement sur la sécurité et la santé au travail (pétrole et gaz)	Mise à jour du Règlement pour le rendre conforme au *Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail*, pris aux termes du *Code canadien du travail*.

Tableau 5.4 Initiatives collectives

Le tableau suivant résume les diverses initiatives collectives de l'ONÉ. Pour l'essentiel, ces initiatives sont menées à l'aide des ressources existantes. Les coûts supplémentaires, s'il y en a, sont négligeables.

Initiative	But de l'initiative	Partenaires	Résultats prévus
1. Protocole d'entente (PE) conclu avec l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (OEREVM)	Améliorer la collaboration et les délais d'exécution des évaluations environnementales effectuées, en tout ou en partie, dans la vallée du Mackenzie.	OEREVM, ONÉ	Simplifier les processus d'évaluation environnementale concernant les projets du Nord; assistance mutuelle sur le plan technique.
2. PE conclu avec RNCan, Secteur de l'énergie (Direction de la politique énergétique)	Affermir la capacité d'analyse des deux organismes; réaliser des gains d'efficience et des économies.	RNCan, ONÉ	Collaborer à l'échange de renseignements et de données sur les marchés énergétiques; établir des modèles d'offre et de demande en matière énergétique; entreprendre des études sur les marchés énergétiques.
3. PE conclu avec RNCan, Secteur de l'énergie (Direction des ressources énergétiques)	Permettre la mise en valeur et la conservation des ressources énergétiques sur des terres précises en vertu de la LOPC et de la LFH.	RNCan, ONÉ	Fournir les services techniques nécessaires relativement à la réglementation de l'exploration, de la mise en valeur et du transport par pipeline du pétrole et du gaz.
4. PE conclu avec AINC	Permettre la mise en valeur et la conservation des ressources énergétiques dans des régions précises en vertu de la LOPC et de la LFH.	AINC, ONÉ	Fournir les services techniques nécessaires relativement à la réglementation de l'exploration, de la mise en valeur et du transport par pipeline du pétrole et du gaz.
5. Entente de services conclue avec le ministère de l'Expansion économique du Territoire du Yukon (MEE)	Permettre la mise en valeur et la conservation des ressources énergétiques en vertu de l'*Accord Canada-Yukon sur le pétrole et le gaz*.	MEE, ONÉ	Fournir les services techniques nécessaires relativement à l'exploration, à la mise en valeur et au transport par pipeline du pétrole et du gaz.
6. Administration du pipe-line du Nord (APN)	Veiller à ce que l'on s'acquitte des responsabilités respectives concernant la *Loi sur le pipe-line du Nord*.	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, RNCan, ONÉ	Fournir au besoin des conseils et une aide technique à l'APN.

Initiative	But de l'initiative	Partenaires	Résultats prévus
7. Plan de coopération concernant l'évaluation des répercussions environnementales et l'examen réglementaire d'un éventuel projet de gazoduc dans le Nord qui passerait dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.)	Coordonner l'évaluation environnementale et l'examen réglementaire d'un important pipeline de transport de gaz naturel passant dans les T.N.-O., pour optimiser l'efficience, la participation du public et la clarté du processus.	Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE), Environnement Canada (EC), ministère des Pêches et des Océans, AINC, Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie, Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, Office des terres et des eaux du Sahtu, Office Gwich'in des terres et des eaux, Office des eaux des T.N.-O., Bureau d'examen des répercussions environnementales et Comité d'étude des répercussions environnementales dans la région désignée des Inuvialuit, Conseil Inuvialuit de gestion du gibier, Commission Inuvialuit d'administration des terres, Gouvernement des T.N.-O.	Assurer l'examen coordonné et opportun d'un projet de gazoduc dans la vallée du Mackenzie, de manière à réduire les chevauchements et à fournir un processus clair qui élimine l'incertitude.
8. Modifications apportées à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE)	Collaborer afin de veiller à ce que l'on s'acquitte des mandats respectifs concernant la protection environnementale et que l'on réduise le chevauchement des processus réglementaires.	ACÉE, ONÉ	Participer à la mise en oeuvre de tout changement à la LCÉE qui découle du projet de loi C-9.
9. Ministère de l'Énergie et des Mines de la Colombie-Britannique (MÉM), base de données commune sur les réserves	S'engager à tenir à jour la base de données sur les réserves et à chercher d'autres secteurs de collaboration.	MÉM, ONÉ	Réduire le dédoublement d'efforts et assurer l'uniformité des informations transmises aux Canadiens et Canadiennes au sujet des ressources et des réserves énergétiques.
10. Energy and Utilities Board (EUB) de l'Alberta, base de données communes sur les ressources	S'engager à tenir à jour la base de données sur les réserves et à chercher d'autres secteurs de collaboration.	EUB, ONÉ	Réduire le dédoublement d'efforts et assurer l'uniformité des informations transmises aux Canadiens et Canadiennes au sujet des ressources et des réserves énergétiques.
11. Association canadienne des membres des tribunaux d'utilité publique (CAMPUT)	Promouvoir la connaissance des questions de réglementation au Canada.	ONÉ, autres tribunaux de réglementation canadiens	Fournir une orientation et un appui à la direction de CAMPUT; organiser des activités sous l'égide de CAMPUT, y participer et y présenter des exposés; favoriser l'apprentissage des membres de CAMPUT.

Initiative	But de l'initiative	Partenaires	Résultats prévus
12. National Association of Regulatory Utility Commissioners (NARUC), États-Unis	Promouvoir la connaissance des questions de réglementation en Amérique du Nord.	ONÉ, autres tribunaux de réglementation canadiens et américains	Organiser des activités sous l'égide de la NARUC, y participer et y présenter des exposés; favoriser l'apprentissage des membres de la NARUC.
13. Collaboration avec la Federal Energy Regulatory Commission (FERC) des États-Unis et la Comisión Reguladora de Energía (CRE)	Favoriser l'échange de renseignements et rehausser les compétences spécialisées en réglementation dans le contexte nord-américain.	CRE, FERC, ONÉ	Collaborer au partage de compétences spécialisées et d'expériences dans le domaine de la réglementation. Mettre en application des ententes trilatérales
14. Collaboration avec d'autres pays	Favoriser, par des moyens informels, la connaissance des questions de réglementation dans le monde entier.	ONÉ, autres pays	Connaissance accrue des questions de réglementation mondiales.
15. PE conclu avec le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST)	Prescrire les rôles et les responsabilités de chaque organisme au sujet des enquêtes menées sur les incidents pipeliniers.	BST, ONÉ	Entreprendre des enquêtes en collaboration et fournir une aide mutuelle. Utiliser les ressources d'une manière efficiente.
16. PE conclu avec l'EUB au sujet des interventions en cas d'incidents pipeliniers	Fournir une aide mutuelle concernant les incidents survenant en Alberta.	EUB, ONÉ	Intervention plus rapide et plus efficace.
17. Démarche commune à l'égard de la réglementation visant le pétrole et le gaz des régions pionnières	Déterminer les enjeux et s'engager à travailler en collaboration sur des questions d'intérêt mutuel.	ONÉ, OCNHE, OCTHE, RNCan	Position commune au sujet de la communication des données sismiques. Traitement et adaptation parallèles des règlements concernant les régions pionnières. Orientation vers une réglementation axée sur les buts au sujet des régions pionnières.
18. Discussions de travail sur la sécurité des pipelines et les questions relatives à l'environnement	Améliorer la collaboration et adopter une démarche commune pour traiter les questions d'intérêt mutuel.	ONÉ, EUB, Oil and Gas Commission de la Colombie-Britannique, ministère de l'Énergie et des Mines de la Saskatchewan, Commission des normes techniques et de la sécurité (Ontario), Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick, Public Utilities Board de la Nouvelle-Écosse	Déterminer les questions en jeu; discuter des démarches à adopter et ébaucher des documents en vue de proposer des solutions communes.

Initiative	But de l'initiative	Partenaires	Résultats prévus
19. PE conclu avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC) au sujet de l'application et de l'exécution du *Code canadien du travail*	Améliorer l'efficience et réaliser des économies sur le plan de l'inspection et de la vérification des programmes de santé et de sécurité des sociétés pipelinières de ressort fédéral, et affermir la capacité technique des deux organismes en matière de santé et de sécurité.	DRHC, ONÉ	Collaborer à l'échange de données sur l'exécution de la loi et d'informations sur la santé et la sécurité; établir des dispositions et des exigences réglementaires efficaces; mener des inspections et des vérifications exhaustives.

Section VI : Renseignements supplémentaires

6.1 Sources d'information et site Web de l'Office

Les lois et règlements en vertu desquels l'Office national de l'énergie mène des activités ou assume des responsabilités figurent dans le site Web de l'Office (www.neb-one.gc.ca), sous la rubrique « Publications ». Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Office national de l'énergie, prière de communiquer avec l'Office à l'adresse suivante :

Office national de l'énergie
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8

Téléphone : (403) 292-4800
Télécopieur : (403) 292-5503
Internet : www.neb-one.gc.ca
Téléphone (sans frais) : 1-800-899-1265

6.2 Personnes-ressources

Kenneth W. Vollman	Président
Jean-Paul Théorêt	Vice-président
Jim Donihee	Chef des opérations
Sandy Harrison	Chef de secteur, Demandes
John McCarthy	Chef de secteur, Produits
Greg Lever	Chef de secteur, Opérations
Valerie Katarey	Chef de secteur, Services généraux
Byron Goodall	Chef de secteur, Gestion de l'information
Judith Hanebury	Avocate générale
Michel Mantha	Secrétaire de l'Office
Peter Schnell	Chef d'équipe, Finances

6.3 Clients et intervenants

Sociétés relevant de la compétence de l'Office

Sociétés pipelinières du groupe 1
Sociétés pipelinières du groupe 2
Sociétés de productoducs
Détenteurs de licences, d'ordonnances et de permis

Voir la liste complète des sociétés réglementées par l'ONÉ à l'adresse www.neb-one.gc.ca/AboutUs/index_f.htm.

Ministères et organismes fédéraux

Administration du pipe-line du Nord
Affaires indiennes et du Nord Canada
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Bureau de la sécurité des transports du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie
Parcs Canada
Pêches et Océans Canada
Ressources naturelles Canada

Organismes provinciaux

Ministères responsables des politiques et organismes de réglementation de l'énergie dans toutes les provinces canadiennes

Offices des hydrocarbures extracôtiers

Office Canada–Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers
Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers

Grand public

Propriétaires fonciers touchés par la construction et l'exploitation de pipelines

Expéditeurs

Associations de l'industrie

Organisations non gouvernementales